

Lieux de vie et action culturelle

Rapport du
Conseil Economique, Social et Environnemental

Auto-Saisine n° 10/2013

Conseil Economique, Social et Environnemental

Lieux de vie et action culturelle

Auto-Saisine n°10/2013



Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie

Dépôt légal : 2013 2013
ISBN : 978-9954-9161-8-6
ISSN : 2335-9234

Conseil Economique Social et Environnemental
Imprimerie Cana Print

Sommaire

Synthèse

Préambule

4

Référentiels normatifs

4

Démarche retenue

5

I. Cadre général des lieux de vie et de l'action culturelle

7

1. A propos des lieux de vie

7

2. Lieux de vie et culture

7

3. Décalages entre conceptions de l'espace urbain et réalités

9

II. Lieux de vie : état des lieux

12

1. Espace urbain : un tableau négatif et un déficit accumulé

12

2. Faire revivre les espaces patrimoniaux : possibilités et difficultés

13

3. Espaces culturels et problèmes de gestion

14

III. Lieux de vie : données et réalités

15

1. Périmètre spatial et humain du diagnostic

16

2. Maisons de jeunes et action culturelle

16

3. Effondrement progressif des salles de cinéma

20

Statistiques et données chiffrées

20

Salles de cinéma selon les villes

20

Etude de cas : Marrakech

21

Cinéclubs

22

4. Jardins publics

23

Jardins historiques

25

5. Places publiques

28

6. Installations sportives

29

Stades de proximité

30

7. Aspects de la dégradation institutionnelle des lieux de vie	31
Ville de Laâyoune	31
Ville d'El-Jadida : prémices d'une action durable	33
Quartier des Habous à Casablanca : une exception au milieu d'un océan de désordre	33
8. Problématique des médinas : l'exemple de Fès	34
9. Monuments historiques	36
10. Internet et les lieux de vie imaginaires	36
11. Lieux de vie modèles	38
Mdiq et Martil (wilaya de Tétouan)	39
Oualidiya (province de Sidi Bennour)	39
Parc aviaire d'Agadir : un bon exemple d'investissement culturel	39
12. Les mosquées en tant que lieux de vie	40
13. Lieux de vie et projet de développement territorial	40

IV. Pour des lieux de vie inclusifs **42**

1. Axe institutionnel : une offre structurante de lieux de vie	43
2. Axe formation : des compétences pour les lieux de vie	44
3. Axe juridique : des cahiers des charges pour les lieux de vie	44
4. Axe organisationnel et managérial : des systèmes de gestion cohérents	45
5. Axe territorial : des projets coordonnés et complémentaires	46
6. Axe programmatique : des contenus culturels créateurs de solidarité	46

Bibliographie **48**

Personnalités auditionnées **49**

Synthèse

Orientations générales

Ce rapport s'inscrit dans le cadre de la mission conférée au Conseil Economique et Social par l'article 6 de la loi organique 60-09, et suite à la décision de l'assemblée générale de traiter le thème : « Lieux de vie et action culturelle » en auto saisine qui a été validée lors de la dixième session en décembre 2011.

Etant donné la nature complexe du thème « lieux de vie et action culturelle », et sa forte articulation avec les différents niveaux des politiques publiques – notamment ce qui relève de l'aménagement du territoire, de la mise en place d'espaces de vie pour les citoyens, des modes de gestion des villes, des périphéries et des agglomérations rurales – ; conscients des fonctions culturelles et sociales des lieux de vie au Maroc et de leur impact important sur la conscience collective comme sur les pratiques, les valeurs, les goûts, la communication, le conseil se propose de dresser un diagnostic de l'état de certains de ces lieux, et de mettre en lumière leur réalité et les déficits dont ils souffrent, l'incidence de ces carences sur les rapports sociaux, les modes de présence et de comportement des Marocains dans l'espace public, ainsi que sur les différentes expressions culturelles.

Pour ce faire quatre entrées ont été choisies :

1. Lancer un dialogue interne entre les membres de la Commission, autour du thème « lieux de vie et action culturelle », et susciter un échange d'idées et d'opinions sur ses différentes significations et dimensions, de préciser certains principes visés par la Commission pour approcher ce thème ;
2. Une entrée interactive, les membres ayant décidé de transmettre leurs questions et leurs idées à des parties concernées par le thème « lieux de vie et action culturelle », tant au niveau officiel qu'avec des acteurs associatifs et autres créateurs préoccupés par les droits humains fondamentaux, incluant les droits culturels, sociaux et le droit aux loisirs,
3. Une entrée de prospection, ayant jugé utile d'enrichir ses débats et les conclusions de ses séances d'audition par une expertise scientifique, conformément aux orientations permettant de procéder à un large passage en revue de la réalité des « lieux de vie » dans les différentes régions du Maroc
4. Etant donné la difficulté de cerner tout ce qui a trait aux lieux de vie, le grand nombre d'espaces où le citoyen se trouve ou qu'il fréquente de manière volontaire il a été décidé de limiter le diagnostic à des lieux de vie déterminés, comme les maisons des Jeunes, les salles de cinéma, les jardins publics, les places publiques, les établissements sportifs, ainsi que quelques exemples du gaspillage et de dégradation dont souffrent certains programmes, plans et équipements culturels, de même que l'état des lieux de certaines médinas.

Les questions des lieux de vie, de l'espace urbain et de la ville se posent à tous les acteurs politiques, sociaux et culturels au Maroc, qui se trouvent face à des choix qui, souvent, au moment de leur mise en œuvre, s'écartent de leurs objectifs, manquent de moyens ou sont vidés de leurs finalités initiales. Ce qui suppose la recherche des moyens pour les dépasser les dysfonctionnements, préparer le territoire adéquat, et gérer la vie des gens dans des lieux supposés répondre au minimum des droits humains tels qu'ils sont internationalement reconnus.

Etant donné que le rapport adopté par le Conseil Economique et Social sur « l'inclusion des jeunes par la culture » a mis en évidence les aspects de carence dont souffrent les différentes catégories sociales – notamment les jeunes – dans le domaine de l'action culturelle, et a montré l'absence, dans les plans d'urbanisme, de tout souci de gestion humaine de la vie des gens dans les quartiers et les villes, le conseil a jugé utile d'approfondir la réflexion et mener une recherche sur les dimensions culturelles des lieux de vie fréquentés par les différentes catégories et des classes sociales.

Eu égard aux dispositions de la Constitution, que ce soit dans son préambule, des articles 31, 33 et 154 et aux orientations majeures définies par la Nouvelle Charte sociale adoptée par le Conseil Economique et Social, notamment en ce qui concerne « l'accès aux services de base et le bien-être social », ainsi que « les connaissances, la formation et le développement culturel » et « l'inclusion et les solidarités », à la lumière des dispositions prévues par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, notamment dans son préambule. Ces références normatives représentent autant d'éléments d'éclairage pour approcher les modes de vie des gens au sein des différents territoires, de même qu'ils mettent clairement en évidence la responsabilité incombant aux autorités publiques et aux collectivités territoriales, pour ce qui est d'assurer les conditions d'une vie décente aux citoyennes et aux citoyens, dans les bassins de vie dans lesquels ils vivent, et de leur offrir les services nécessaires, y compris les espaces culturels et sociaux à même de nourrir l'esprit, de faire acquérir des compétences artistiques et culturelles, d'assurer détente et loisirs, d'inviter à la rencontre, à l'échange et à la participation à la vie publique.

I. Cadre général des lieux de vie et de l'action culturelle

1. A propos des lieux de vie

En l'absence d'une définition précise, claire et exhaustive du thème « lieux de vie », réduits dans de nombreux écrits aux simples lieux d'asile et d'accueil pour les personnes à besoins spécifiques, les personnes âgées ou les malades, à la lumière des débats élargis menés par les membres qui ont conclu que :

Les « lieux de vie » ne signifient pas nécessairement les seuls lieux de résidence, mais sont plutôt, en réalité, des lieux d'accueil où l'on se rend pour consommer différentes offres culturelles – comme les salles de cinéma ou de théâtre, ainsi que les manifestations artistiques et culturelles qui ont lieu sur les places publiques – ou pour des raisons sociales, qui poussent certaines catégories d'âge parmi les enfants, les filles, les femmes et les jeunes de différentes catégories et groupes à s'y rendre pour répondre à leurs besoins sociaux, intellectuels et sentimentaux.

Ainsi, les espaces culturels et publics, les lieux d'accueils de toute sorte, proposent ou produisent la culture et les valeurs qui, pour peu que les conditions propices soient réunies, participent pour une grande part à l'inclusion et à la cohésion sociales, pouvant même être érigés en autant de cadres d'échange, de dialogue et de participation à la vie nationale.

2. Les lieux de vie et la question culturelle

Le Maroc connaît, depuis cinq décennies, un mouvement d'urbanisme très rapide, essentiellement dû à l'exode rural et à la poussée démographique.

Les chercheurs, tout comme les responsables de l'urbanisme et de l'habitat, relèvent l'absence d'une définition précise et claire du concept de ville. Plus encore, le mot lui-même est complètement absent dans le dispositif juridique, qui évoque des municipalités, et des centres délimités – entendre la partie urbaine d'une commune rurale.

La diversité des lieux de vie des Marocains, de même que les écarts existant entre les différents milieux urbains du fait de l'évolution historique ou de l'exode rural, montrent, de différentes façons :

la multiplicité des référentiels historiques et symboliques dans lesquels la société puise ses valeurs et ses normes fondatrices, dont essentiellement la religion, les croyances populaires, la culture profonde, issue des campagnes et des montagnes, les idéaux collectifs, ainsi que tous les nouveaux moyens d'échange, d'expression, de goût et de comportement apportés par le libéralisme la société de consommation, l'impact des productions audiovisuelles terrestres, satellitaires et numériques, et les nouvelles technologies de communication.

Les lieux de vie et l'espace urbain représentent en effet une entité sociologique et culturelle diversifiée, à l'intérieur de laquelle les gens expriment leurs vocations, leurs espoirs et leur imaginaire collectif, et où se matérialisent les volontés différentes et s'affrontent les idées, les arguments et les projets.

Le vide culturel dont souffrent les différents lieux de vie, résultat de l'absence d'un projet culturel national et d'une politique qui valorise la créativité et l'initiative, a sévi durant les dernières années, sans oublier la domination de la gestion sécuritaire de l'espace urbain. Tout cela a généré des dysfonctionnements dans tous les domaines – surtout au sein des quartiers périphériques et pauvres – et des manifestations malsaines, qui menacent le vivre ensemble et la cohésion nationale.

Si la réalité contradictoire et paradoxale de l'espace urbain et des lieux de vie des Marocains pose des problèmes sociaux, économiques et politiques, elle pose aussi un problème foncièrement culturel, concernant le sens que la politique publique veut donner à l'urbanité, à la citoyenneté et même au civisme dans la ville, avec tout ce que cela suppose comme régulation territoriale et référentiel de communication.

3. L'espace urbain, les décalages entre conceptions et performances

Le Maroc se trouve devant un tournant décisif en termes de gestion de l'espace et des lieux de vie des populations. Divers plans et projets ont été lancés et le sont encore, aboutissent à des résultats autres que ceux annoncés. Ils ont été très sensiblement accélérés durant la dernière décennie, dans le but de mettre au point de nouvelles techniques de gestion des lieux de vie et d'organisation du territoire, mais le mode technique fortement centralisé et bureaucratique a prouvé son caractère limité, n'aidant point à atteindre les objectifs escomptés.

Les principales difficultés de l'approche du thème des lieux de vie des Marocains, dans la ville comme dans la périphérie et les campagnes, consistent en ce que les pouvoirs publics produisent des discours à première vue parfaitement cohérents sur l'aménagement du territoire et les modes d'organisation de la vie des Marocains, mais dont la mise en œuvre aboutit à des résultats rarement conformes aux objectifs annoncés et définis au préalable.

Il s'agit principalement de s'interroger sur l'état des « lieux de vie » des Marocains, des opportunités existantes ou à créer pour faire des espaces de la ville et des agglomérations rurales des leviers de l'inclusion sociale, à travers l'implantation des valeurs de la cohabitation et de la solidarité, la création et la diffusion de la culture, la protection des catégories défavorisées et l'incitation à la participation aux affaires publiques, depuis le niveau local jusqu'à ceux touchant aux préoccupations majeures du pays

Il s'agit d'approcher la question suivante :

Comment faire des lieux de vie des Marocains des espaces au service de l'homme, à travers une architecture et un plan modernes, un aménagement de territoire qui exprime les composantes de l'identité nationale dans sa diversité et sa pluralité, et qui réponde de manière adéquate aux besoins des gens en termes d'habitat décent, d'inclusion, de « sécurité humaine » et de mobilité, dans le sens qui consolide les valeurs spirituelles et morales, incite à l'effort et à la prise d'initiative, pour participer à cerner les causes de l'exclusion, du désordre, de la violence, des comportements d'incivilité et du retard intellectuel et culturel ?

II. Lieux de vie : état des lieux

Les responsables du secteur de l'urbanisme, de l'habitat et des collectivités territoriales, de même que les experts et chercheurs concernés par les différentes sortes de lieux de vie, s'accordent tous à faire deux constats principaux : la réalité désorganisée, dispersée et anarchique de l'espace urbain de manière générale – à de rares exceptions près –, et l'absence de tout projet sociétal appuyé à une conception de l'être humain et de ses besoins, avec les conséquences que l'on connaît sur l'état des différents lieux de vie – ou de non-vie – dans lesquels les Marocains « vivent » ou qu'ils fréquentent.

1. L'espace urbain ; un tableau négatif et un déficit accumulé

À entendre le lexique utilisé par les responsables politiques concernés par les affaires de la ville et l'organisation des conditions des Marocains dans les lieux de vie, on remarque facilement la dominance des termes à connotation négative, tels :

Les contraintes, la fragilité, la pauvreté, l'habitat insalubre, la carence en matière de services publics, d'espaces et de prestations, un transport qui n'accompagne pas la poussée démographique, une répartition urbaine non équilibrée, disparate et très faiblement polarisée, un encadrement insuffisant, une absence de coordination entre les intervenants, des déséquilibres, l'élargissement du cercle de la pauvreté, l'affaiblissement des liens sociaux, une expansion urbaine non contrôlée, un déficit en matière d'équipements fondamentaux et une carence encore plus grande de la gouvernance des espaces urbains.

Des experts de la question urbaine constatent que la situation de nos villes est en fait « catastrophique », parce que les projets résidentiels, toutes catégories confondues, sont souvent producteurs d'ennui, et qu'en l'absence d'espaces d'animation et de communication, ils produisent l'ennui social, humain et culturel.

En plus, le choix de l'habitat horizontal, dans le cadre de ce que l'on convient de dénommer habitat social, recèle des bombes à retardement, dont l'environnement de se caractérise le plus souvent par un désert culturel. Ce sont des groupements résidentiels et humains susceptibles de générer des comportements et des conceptions dont nul ne saurait prévoir la nature ni le mode d'expression, ni prédire s'ils contribueront à consolider les liens sociaux ou s'ils constitueront, au contraire, une menace pour ces liens et un facteur de dislocation.

2. Espaces patrimoniaux : possibilités et difficultés de les faire revivre

Le diagnostic montre qu'un véritable danger menace les lieux de vie patrimoniaux, tant dans les médinas qu'au sein des campagnes. En effet, les lieux de vie que certaines parties – dont essentiellement des associations de la société civile – ont essayé de restaurer et de remettre en état ont été mal acceptés et souvent vandalisés, car certains n'en voyaient pas l'intérêt, ou parce que les initiatives de restauration sont entravées pour des raisons électoralistes – sans oublier que les autorités accordent la priorité aux considérations sécuritaires.

C'est pourquoi les acteurs œuvrant dans ce domaine considèrent qu'il est nécessaire de mettre au point une conception nationale des espaces patrimoniaux et des voies susceptibles d'aider à les faire revivre – en tenant compte des écarts et différences selon les régions, les villes et les campagnes, et en œuvrant à se les réapproprier de différentes manières – et définir des conditions et critères précis pour les lieux de vie fréquentés par les enfants, les jeunes, les femmes et les personnes âgées ou à besoins spécifiques, qu'il s'agisse d'espaces voués à l'art et à la culture, aux sports ou aux loisirs.

3. Les espaces culturels et les problèmes de gestion

Les données relatives aux équipements culturels font ressortir un déficit considérable quant à leurs nombres, leurs tailles et les prestations qu'ils offrent, notamment dans les petites villes et les villes moyennes, ainsi que dans le monde rural.

Même lorsque ces équipements existent, ils sont rarement bien placés, et souvent mal gérés, tant et si bien qu'ils finissent par devenir de simples lieux déserts, sans vie, ou par être affectés à des activités différentes de celles pour lesquelles ils avaient été bâtis, devenant de la sorte des « équipements tristes, car ils manquent, certainement pas tous mais pour la plupart, des éléments d'attraction et d'attrirance, et leurs activités sont routinières.

De même, la responsabilité de leur gestion est confiée à des directeurs n'ayant aucun lien avec l'action culturelle, car non formés et ne possédant ni la compétence nécessaire à la planification et la mise en œuvre, ni le professionnalisme requis pour la communication, les relations avec le public et la durabilité de l'attractivité des contenus culturels et artistiques.

III. Lieux de vie, données et réalités

Les données du diagnostic montrent que les espaces culturels et sociaux produisent une culture, des symboles et des valeurs qui, pour peu que les conditions soient propices, participent pour une grande part à l'intégration sociale, à la cohésion nationale et à l'amélioration du niveau de la société. De là l'importance de dégager les aspects de déficit culturel dont souffrent ces espaces, en mettant en lumière leurs réalités et données, en diagnostiquant les modes de fonctionnement, et en mesurant leur impact sur les enfants et les jeunes tout particulièrement, et sur les autres catégories sociales en général, et ce :

- En diagnostiquant la réalité de certains « lieux de vie » qui ont, de près ou de loin, des rapports avec la culture, montrer leurs rôles dans l'inclusion sociale, leurs modes de fonctionnement et de gestion et les formes de carence dont ils souffrent ;
- En contribuant à présenter une compréhension culturelle des « lieux de vie » et de leurs retombées sociales, éthiques et axiologiques ;
- En décrivant les conséquences sociales et culturelles produites par les politiques de gestion des « lieux de vie ».

Il s'agit d'un travail descriptif, pour la réalisation duquel des « lieux de vie » liés à l'action culturelle ont été choisis en échantillon représentatif

Quant aux échantillons choisis, ils consistent en :

- Des maisons de jeunes ;
- Salles de cinéma ;
- Sites historiques, médinas ;
- Etablissements sportifs ;
- Espaces verts, places publiques.

IV. Pour des lieux de vie inclusifs

Les lieux de vie dans nos villes et nos villages ne semblent pas assurer des conditions réelles pour la participation du citoyen aux affaires publiques, ni offrir des espaces publics susceptibles de faciliter son épanouissement et sa libération des contraintes de la vie quotidienne, et de lui permettre de s'enrichir des acquis de la culture et des apports de l'art. En effet, les conceptions dominantes et les modes de gestion verticaux, généralement impropres à l'organisation de la vie des gens dans les espaces publics, découragent les volontés qui aspirent à développer les lieux de vie des citoyens, et à créer des structures d'accueil produisant les conditions nécessaires à l'organisation, au fonctionnement et à la durabilité.

En raison de l'expansion fulgurante des espaces urbains et des « villes » de la transition du Maroc vers l'ère démocratique, avec ses possibles et ses difficultés, les acteurs sociaux et politiques – autorités locales, corps élus et associations civiles – sont appelés à placer le citoyen au cœur de la ville et de ses lieux de vie, avec à leur tête les lieux qui remplissent des fonctions culturelles, autant qu'il leur faut trouver les voies susceptibles d'aider à placer la ville au cœur des préoccupations des gens.

Dans les lieux de vie où le citoyen vit ou fréquente, il se heurte à un contraste frappant, consistant en une différence paradoxale entre, d'une part, ce que les lois lui octroient, ainsi que les attributs de la citoyenneté tels que décrits par le système de droits et de devoirs, et d'autre part la réalité qu'il vit, caractérisée par une carence culturelle qui le prive de ces attributs et le laisse en proie au vide culturel et à la férocité des rapports.

Eu égard à la condition marginale des lieux de vie culturels dans l'esprit des décideurs, et à la conscience collective qui anime les membres du Conseil Economique et Social de la nécessité de consacrer les valeurs de la citoyenneté à travers l'aménagement de lieux de vie qui répondent, ne serait-ce que partiellement, aux droits fondamentaux stipulés par la Constitution et affirmés par la Nouvelle Charte Sociale – qui insiste sur la nécessité de tenir compte du citoyen marocain dans toutes les politiques publiques –, et afin de concourir à l'habilitation de nos territoires urbains et de nos agglomérations rurales, dans le sens aidant à accorder davantage d'attention aux espaces publics, notamment ceux ayant des fonctions culturelles, le CES estime que :

Pour garantir l'effectivité des différentes initiatives nationales il est exigé de s'investir dans un effort collectif pour construire les fondements d'un projet de société consensuel à partir duquel on détermine les besoins en termes de culture et de loisirs, ainsi que les besoins liés au bien-être afin d'en garantir les conditions et les moyens.

Les leviers du changement que propose le Conseil pour mettre à niveau et développer nos lieux de vie reposent sur six axes complémentaires :

Premièrement : Un axe institutionnel

Il concerne, essentiellement, l'offre d'espaces structurants dans le but d'encadrer les différentes catégories de la population d'une manière saine :

- Réactiver le rôle des mosquées en tant que lieux de vie communs et authentiques ;
- Réhabiliter le rôle des maisons de jeunes ;
- Créer des espaces culturels, des piscines, des théâtres et des bibliothèques de proximité dans les villes moyennes, les petites villes, les villages et les quartiers populaires ;
- Instituer un pôle de coordination entre les secteurs, les ministères et les agences responsables de l'aménagement et le développement et la sauvegarde des lieux de vie ;
- Encourager et soutenir les ciné-clubs et les associations théâtrales ;
- Restructurer le ministère de la culture en termes d'organisation, de financement et de finalités.

Deuxièmement : Un axe de formation

Cet axe consiste dans la formation continue, l'édification des compétences en matière de ressources humaines capables de gérer les lieux de vie à la lumière d'une stratégie de durabilité :

- Former les conservateurs, les restaurateurs, les gestionnaires du patrimoine et les historiens ;
- Introduire méthodiquement la dimension organisationnelle de l'espace, imprégnée par le sens esthétique authentiquement marocain ;
- Evaluer les ressources humaines suffisantes dans les domaines du jardinage, la gestion des jardins publics ;
- Intégrer une synthèse fonctionnelle entre les habiletés du décor spatial et les ornements des plantes dans ces formations ;
- La formation continue des responsables de la gestion de la ville ;
- Elaborer des formations (licences spécialisées) ou dans le cadre de la formation ;
- Impulser les secteurs du cinéma et du théâtre ;
- Veiller à instaurer des cadres pour la formation d'élites locales qui consacrent la culture du service public ;

Troisièmement : Un axe juridique

Il a pour finalité l'élaboration d'un cadre législatif global selon des cahiers de charges précis, renforcé par un accompagnement juridique et réglementaire continu, et ce à travers :

- La construction d'une conception nationale innovante des territoires urbains et agglomérations rurales, qui soit compatible avec les exigences de l'ère démocratique dans laquelle le Maroc s'est engagé;
- L'établissement d'une charte entre les collectivités locales et les autorités publiques d'une part, et les instances culturelles et les organisations de la société civile d'une autre ;
- L'accompagnement juridique et organisationnel pour améliorer la situation des lieux de vie ;
- Œuvrer au dépassement de la planification centralisée, de la hiérarchie bureaucratique pesante et de l'interférence des intervenants dans une perspective de concrétisation des orientations et dispositions de la régionalisation avancée telles que définies par la constitution 2011.

Quatrièmement : Axe organisationnel et de management

Il consiste dans le suivi continu et l'adoption d'un paradigme de gestion fonctionnel et souple, tout en impliquant les compétences indispensables, et ce en veillant à :

- Rompre d'avec les politiques verticales, pyramidales, porteuses de mentalités qui génèrent la dépendance et la « tutelle facile », pour leur substituer un paradigme de gestion, reposant sur une approche participative;
- Délimiter les responsabilités dans l'aménagement et la gestion des lieux de vie culturels;
- Veiller à l'accomplissement de toute la chaîne de gestion dans les méthodes d'organisation et de gestion des jardins et des espaces et tous les équipements des lieux de vies des citoyennes et des citoyens afin d'éviter la déperdition et la non continuité ;
- Assurer la continuité des prestations qu'offrent des lieux de vie culturels, et y veiller par tous les moyens, y compris la mobilisation du milieu éducatif et social au sein duquel ils se trouvent;
- Améliorer le système d'information et de communication sur la production cinématographique et théâtrale et réserver des tickets d'encouragement pour les élèves et les étudiants ;
- Mobiliser le milieu éducatif et social au milieu duquel se trouvent les lieux de vie, en créant des liens institutionnels durables ;
- Allouer des budgets de gestion, de sauvegarde et de réhabilitation des lieux de vie de manière durable ;

Cinquièmement : Un axe territorial

Il vise la construction, l'édification et la réalisation de projets qui s'inscrivent dans des initiatives complémentaires et cohérentes, en tachant de :

- Créer des projets résidentiels humanisés, en évitant la construction de groupements isolés qui accumulent les facteurs d'exclusion et de violence ;
- Veiller à la création de lieux de vie ayant des fonctions culturelles;
- Fonder une agence autonome pour la sauvegarde et la réhabilitation des médinas ;
- Œuvrer à l'aménagement, la construction ou la restauration des lieux de vie culturels;
- Mobiliser tous les acteurs et tous les intervenants dans l'action publique, et faire participer le secteur privé et les entreprises dans le cadre d'initiatives complémentaires ;
- Dresser une cartographie des lieux de vie au niveau national;
- Œuvrer à mettre un terme à la dégradation et au processus de fermeture des salles de cinéma.

Sixièmement : un axe de contenu

Il s'agit d'un axe sur les programmes, les idées et les contenus dans les différents espaces de portée culturelle :

- Tenir compte de la diversité culturelle dans les programmes des différents lieux de vie afin de produire des valeurs de solidarité et du vivre ensemble ;
- Susciter et propager l'intérêt pour les affaires de la culture et de l'art à travers la famille, l'école, les médias et tout autre moyen disponible ;
- Mettre en application de toutes les propositions contenues dans le rapport du Conseil Supérieur de l'Enseignement suite à la saisine royale au sujet « du rôle de l'école dans le développement du comportement civique » en 2007 ;
- Diffuser la culture cinématographique et théâtrale par les revues et les programmes de radios et de télévision ;
- Donner de plus en plus d'intérêt à l'éducation environnementale dans les programmes scolaires et de sensibilisation ;
- Doter les lieux de vie d'installations Wi-Fi pour faciliter l'accès à l'internet et créer les occasions de rencontre et de vivre ensemble.

Préambule

La question des lieux de vie se pose aux acteurs politiques, sociaux et culturels qui se trouvent confrontés au défi de les faire exister et de les maintenir, que ce soit dans les villes ou dans le monde rural. Il s'agit de la question récurrente qui concerne les choix qui se trouvent, chaque fois, déviés dans l'exécution, tantôt par manque de moyens, ou sont détournés de leurs objectifs initiaux. En effet, 62% de l'ensemble de la population marocaine vivant désormais en milieu urbain, du fait d'une transition spatiale et démographique extrêmement rapide, les pouvoirs publics sont tenus d'aménager l'espace, pour assurer une vie décente aux habitants, notamment aux migrants venus des campagnes. Trop souvent, pourtant, les projets dans ce sens s'éloignent de leur visée initiale, faute de cohérence ou de moyens.

Le rapport du Conseil Economique Social et Environnemental sur "L'inclusion des jeunes par la culture" a mis en évidence les carences dont souffre généralement l'action culturelle au Maroc. Il avait notamment souligné le fait que les plans d'urbanisme ne prévoyaient généralement pas de lieux de vie et d'humanisation des quartiers. La Commission chargée des affaires culturelles et des nouvelles technologies a jugé utile d'approfondir la réflexion sur ce thème et de mener une recherche sur les dimensions culturelles des lieux de vie fréquentés par les différentes catégories de la population.

Référentiels normatifs

Parmi les références normatives retenues par les membres de la Commission permanente chargée des Affaires culturelles et des nouvelles technologies pour fonder leur réflexion, figurent la Constitution du Royaume, la Charte sociale élaborée par le CESE, ainsi que le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, notamment son préambule.

La Constitution stipule que le Royaume du Maroc, « *fidèle à son choix irréversible de construire un Etat de droit démocratique, (...) poursuit résolument le processus de consolidation et de renforcement des institutions d'un Etat moderne, ayant pour fondements les principes de participation, de pluralisme et de bonne gouvernance. Il développe une société solidaire où tous jouissent de la sécurité, de la liberté, de l'égalité des chances, du respect de leur dignité et de la justice sociale, dans le cadre du principe de corrélation entre les droits et les devoirs de la citoyenneté* » (Préambule); elle affirme que « *l'Etat, les établissements publics et les collectivités territoriales œuvrent à la mobilisation de tous les moyens à disposition pour faciliter l'égal accès des citoyennes et des citoyens aux conditions leur permettant de jouir des droits : aux soins de santé ; à la protection sociale, à la couverture médicale et à la solidarité mutualiste ou organisée par l'Etat ; à une éducation moderne, accessible et de qualité ; à l'éducation sur l'attachement à l'identité marocaine et aux constantes nationales immuables ; à la formation professionnelle et à l'éducation physique et artistique ; à un logement décent ; au travail et à l'appui des pouvoirs publics en matière de recherche d'emploi ou d'auto-emploi ; à l'accès aux fonctions publiques selon le mérite ; à l'accès à l'eau et*

à un environnement sain ; au développement durable » (art. 31) ; elle dispose qu'« il incombe aux pouvoirs publics de prendre toutes les mesures appropriées en vue : d'étendre et généraliser la participation de la jeunesse au développement social, économique, culturel et politique du pays ; d'aider les jeunes à s'insérer dans la vie active et associative et prêter assistance à ceux en difficulté d'adaptation scolaire, sociale ou professionnelle ; de faciliter l'accès aux jeunes à la culture, à la science, à la technologie, à l'art, au sport et aux loisirs, tout en créant les conditions propices au plein déploiement de leur potentiel créatif et innovant dans tous ces domaines. Il est créé à cet effet un Conseil consultatif de la jeunesse et de l'action associative » (art. 33) ; elle affirme enfin que « les services publics sont organisés sur la base de l'égal accès des citoyennes et des citoyens, de la couverture équitable du territoire national et de la continuité des prestations rendues. Ils sont soumis aux normes de qualité, de transparence, de reddition des comptes et de responsabilité, et sont régis par les principes et valeurs démocratiques consacrés par la Constitution » (art. 154).

Pour sa part, la Charte sociale adoptée par le Conseil Economique et Social, a identifié et solennisé les principes et droits fondamentaux qui doivent guider les politiques publiques, dont l'accès aux services essentiels et le bien-être social, les savoirs, la formation et le développement culturel, l'inclusion et les solidarités. Elle constate que « la société marocaine, multiséculaire et dont la solidarité, les règles de secours réciproque et les valeurs de solidarité constituaient traditionnellement des devoirs sociaux, est de plus en plus ressentie, par de nombreuses parties, comme excessivement inégalitaire et insuffisamment inclusive », et affirme que le défi de la « promotion active et équitable du bien-être social » constitue « à la fois la finalité, la condition d'acceptabilité et le moyen indispensable au succès de toute politique de développement ».

Ce cadre normatif constitue le référentiel pour apprécier la décence des conditions de vie des citoyens et pour définir les responsabilités des pouvoirs publics et des collectivités territoriales, en matière d'accès aux services fondamentaux, y compris aux services culturels et sociaux. Il importe en effet de nourrir les esprits, de permettre l'acquisition de compétences artistiques et culturelles, d'assurer détente et loisirs, d'inviter à la rencontre, à l'échange et à la participation à la vie publique.

La faible humanisation des bassins de vie, et la négligence dont pâtissent la plupart des espaces fréquentés par la population sont manifestes. Dans ce cadre, les membres de la Commission permanente chargée des affaires culturelles et des nouvelles technologies ont voulu accorder une attention particulière à l'état réel des lieux de vie des populations, pour sensibiliser les pouvoirs publics à cette question, et les amener à réhabiliter les espaces publics, pour en faire des lieux favorables à l'initiative, à la créativité et à la participation, susceptibles d'enraciner la pratique démocratique et d'élargir la sphère de l'action culturelle.

Démarche retenue

La question des *lieux de vie et de l'action culturelle* recèle une certaine complexité. Elle est fortement liée aux politiques publiques en matière d'aménagement du territoire et de gestion des villes, des périphéries et des agglomérations rurales. Par ailleurs, les lieux de vie ont un impact important sur la population au niveau culturel et social, notamment en termes de conscience collective, de pratiques, de valeurs et de modes de communication. Aussi, la Commission a-t-elle décidé de dresser un diagnostic de l'état de certains lieux particuliers, d'identifier leurs déficiences, et de mesurer l'incidence de ces dernières sur les rapports

sociaux, les comportements dans l'espace public, et sur les différentes expressions culturelles.

Pour ce faire, les travaux ont été menés selon quatre modes.

1. La consultation interne : un dialogue a été mené au sein de la Commission sur les différentes dimensions du thème retenu et sur les difficultés conceptuelles et méthodologiques associées, dans le cadre de la démarche générale du CESE consistant à traiter de sujets qui concernent la vie des citoyens, et d'explorer des voies d'amélioration possibles.
2. La consultation externe : la Commission a transmis ses questions et ses idées à des parties prenantes, institutionnelles, associatives ou artistiques, actives dans le domaine des droits culturels et sociaux et du droit aux loisirs. Dans ce cadre, une audition du ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Affaires de la Ville a été menée. De même, trois ateliers thématiques ont été organisés, avec la participation de plusieurs acteurs concernés, autour des thèmes suivants : la ville et les lieux de vie ; les espaces patrimoniaux, les efforts de restauration et les conditions nécessaires pour les faire revivre ; le théâtre, les bibliothèques et les musées.
3. Le recours à une expertise scientifique : la Commission a jugé utile d'enrichir ses débats par une expertise scientifique, pour passer en revue la réalité des lieux de vie dans différentes régions du Maroc, notamment les médinas, les places publiques, les jardins publics, les centres culturels, les salles de cinéma, etc.
4. Le ciblage de certains types de lieux de vie : les lieux de vie peuvent englober une multitude d'espaces, fréquentés par les citoyens, volontairement ou non (c'est le cas par exemple des établissements carcéraux, des hôpitaux etc.). Face à cette diversité, et dans la mesure où un certain nombre de ces espaces relève plus directement du champ d'intérêt d'autres commissions du Conseil, dont celle chargée des affaires sociales, la Commission des affaires culturelles et des nouvelles technologies a décidé de restreindre son diagnostic à des lieux de vie déterminés. Il s'agit des maisons de jeunes, des salles de cinéma, des jardins publics, des places publiques, des établissements sportifs, etc. La Commission s'est ainsi concentrée sur des exemples de gaspillage et de dégradation dont souffrent ces espaces, et certains programmes et équipements culturels, de même que certaines médinas. Un effort a été fait pour inclure un maximum de régions dans le diagnostic, bien qu'il n'ait pas été possible de traiter l'ensemble du territoire national.

I. Cadre général des lieux de vie et de l'action culturelle

1. A propos des lieux de vie

Dans de nombreux écrits, le concept de *lieux de vie* est utilisé pour désigner des lieux d'asile et d'accueil pour les personnes à besoins spécifiques, les personnes âgées ou les malades.

Le Conseil Economique, Social et Environnemental adopte pour sa part une définition différente, et plus étendue, de cette notion. Dans son rapport *L'inclusion des jeunes par la culture*, le CESE préconisait d'« *humaniser les bassins de vie des populations, en consacrant des espaces verts et des stades des sports aux jeunes, ainsi que des établissements culturels (conservatoires, théâtres, bibliothèques, salles de cinéma, complexes multimédia, maisons des Jeunes, etc.)* », à travers une loi-cadre qui oblige « *les autorités locales et les parties gouvernementales concernées à sauvegarder tous les lieux de vie portant une mémoire culturelle, à les restaurer et à les inclure dans les espaces culturels destinés aux jeunes* ». Par lieux de vie, la Commission permanente chargée des affaires culturelles et des nouvelles technologies désigne ainsi les lieux publics où l'on se rend pour accéder à une offre culturelle (salles de cinéma ou de théâtre, places publiques sur lesquelles se déroulent des manifestations artistiques et culturelles), ou pour des raisons sociales, intellectuelles ou sentimentales.

Dès lors, les lieux de vie sont autant d'espaces de diffusion d'expressions culturelles et artistiques permettant aux individus de s'épanouir par l'échange et la communication. Ils participent ainsi activement à l'inclusion et à la cohésion sociale.

Concernant le concept de culture, afin d'éviter des définitions trop généralisatrices, le CESE adopte l'approche selon laquelle l'action culturelle inclut deux dimensions complémentaires. La première est présentée comme étant une manifestation de pratiques collectives, telles que la lecture, les pratiques culturelles, la communication traditionnelle ou à l'aide de moyens modernes, la participation à la chose publique ou encore la consommation artistique et culturelle. La deuxième dimension se définit, quant à elle, à travers la présence de l'action culturelle au sein des instances sociales : famille, établissements culturels, associations, partis politiques, pratique médiatique, etc.

2. Lieux de vie et culture

Le Maroc connaît depuis cinquante ans un mouvement d'urbanisme très rapide, essentiellement dû à la poussée démographique et à l'exode rural. Par ailleurs, les lieux de vie des Marocains changent et varient selon les villes, leur histoire, leur géographie et leurs activités. A cet égard, on relève l'absence d'une définition précise du concept de ville au Maroc : le mot est absent du dispositif juridique existant, lequel évoque plutôt des *municipalités* et des *centres délimités*, ces derniers correspondant à la partie urbaine des communes rurales. La ville marocaine n'est pas simplement un théâtre de mutations sociales : elle est le miroir des mutations que connaît le pays. La ville est le pôle d'attraction, concentrant tous les courants, toutes les forces, et des différences marquées entre les gens aux niveaux social, économique et culturelle.

Les lieux de vie qui accueillent les Marocains laissent entrevoir la multiplicité des référentiels historiques et symboliques dans lesquels la société puise ses valeurs : religion, croyances populaires, cultures issues des déserts, des campagnes et des montagnes, idéaux collectifs. Ils révèlent également l'impact de la société de consommation, des productions audiovisuelles diverses, et des nouvelles technologies sur les comportements, les goûts, les modes d'expression et d'échange.

La question urbaine et celle des lieux de vies, qui ont une dimension transversale, revêtent une importance capitale au Maroc, et ce d'autant plus que le fort développement des villes met à mal toutes les stratégies sociales et politiques à portée sectorielle.

Confronté à un exode rural massif et au phénomène des constructions anarchiques, les pouvoirs publics ont adopté une approche sectorielle, généralement désignée par la formule *politique de l'habitat*. Cette approche peine à organiser une planification harmonieuse de la ville intégrant les quartiers résidentiels habités par des catégories économiquement aisées, et les groupements d'habitations dont l'expansion se fait sans planification ni contrôle.

La rapidité de développement des constructions anarchiques oblige l'Etat à intervenir, souvent trop tardivement. Le nombre de villes est ainsi passé de 27 à 92 entre 1900 et 1952, pour atteindre 250 villes en 1982, et 391 aujourd'hui, selon le Haut-Commissariat au Plan (HCP). Cependant, cette progression très rapide du territoire urbain durant les quarante dernières années, ne s'est pas accompagnée d'une attention suffisante aux dimensions humaines des bassins d'habitation, et à la nécessité de mettre en place des équipements culturels, sportifs et sociaux pour promouvoir une vie collective décente.

Les pouvoirs publics se trouvent en général dans l'impossibilité d'apporter des solutions durables aux problèmes rencontrés. Les efforts déployés ces dernières années, visant à éviter les défigurations causées par l'habitat anarchique, n'ont fait que consacrer l'écart séparant les quartiers résidentiels, dotés d'une bonne organisation urbaine, et la majorité des autres groupements d'habitation. L'espace urbain, soumis en principe à la planification des pouvoirs publics, constitue dans les faits une mosaïque au sein d'une morphologie urbaine déstructurée et contradictoire.

La réalité contradictoire et paradoxale de l'espace urbain et des lieux de vie des Marocains pose des problèmes sociaux, économiques et politiques. Elle pose aussi un problème culturel, celui du sens de la citoyenneté et du civisme dans la ville qui sont, entre autre, façonnés par les choix des pouvoirs publics en matière de modes de régulation territoriale et de référentiel de communication.

Les médinas ont connu une véritable révolution sociologique, du fait de l'exode de familles citadines aisées en direction des nouveaux quartiers résidentiels, et de l'arrivée concomitante de nombreux ruraux qui ont trouvé dans les médinas des possibilités d'accueil. Ainsi, telle maison qui abritait une seule grande famille citadine, accueille désormais plusieurs familles rurales. Les lieux de vie dans la ville et sa périphérie ne sont plus tant le théâtre de mutations sociales qu'un espace au sein duquel le Marocain exprime sa subjectivité. Ils représentent un véritable enjeu social et culturel pour les pouvoirs publics, dans la mesure où s'y forme une nouvelle identité culturelle nationale, sous l'effet des changements qui surviennent en leur sein.

Les lieux de vie urbains forment en effet des espaces à l'intérieur desquels les gens expriment leur vocation, leurs espoirs et leur imaginaire collectif, et où se matérialisent des volontés différentes et s'affrontent des idées, des arguments et des projets. Ces lieux souffrent cependant d'un vide culturel qui résulte à la fois de l'absence d'un projet culturel national susceptible de valoriser la créativité et l'initiative, et de la domination de la gestion sécuritaire de l'espace urbain. Des dysfonctionnements nombreux dérivent de cette situation, en particulier au sein des quartiers périphériques et pauvres, et génèrent des phénomènes malsains qui menacent le vivre ensemble et la cohésion nationale.

L'espace urbain devrait être par excellence celui de la participation. Dans cette perspective, l'aménagement des lieux de vie des populations, afin d'améliorer les ressorts de la participation, est un défi politique et un choix sociétal et culturel déterminant. Il s'agit de promouvoir les droits fondamentaux des citoyens, dont le droit à une vie décente, le droit à l'accès à des loisirs convenables et à des prestations culturelles, ainsi que le droit à la participation citoyenne. Il importe donc que les pouvoirs publics soient à l'écoute des mutations de la société, qu'ils définissent des politiques adéquates pour les bassins de vie des Marocains, orientées dans le sens de la dignité et des droits consacrés par la Constitution, pour participer à l'édification d'une société plus libre, plus juste, plus égalitaire, plus créative et plus solidaire. La promotion active de l'équité territoriale, à travers l'organisation des espaces de vie, constitue en effet une composante essentielle de la justice.

3. Décalages entre conceptions de l'espace urbain et réalités

Le Maroc se trouve face à un tournant décisif en termes de gestion de l'espace et des lieux de vie des populations. A chaque fois que les pouvoirs publics tentent d'organiser l'espace dans les villages et les villes, notamment les lieux de résidence et d'activité et les modes de déplacement, ils se heurtent à de multiples entraves et surtout à un problème de gouvernance de la chose publique, d'application de la loi, de prise en compte des intérêts légitimes des citoyens dans les processus de décision. C'est aussi un problème de culture : comment faire valoir les enjeux et les attentes culturels dans l'aménagement de l'espace. De ce fait, les résultats obtenus sont généralement très en deçà des attentes.

Durant la dernière décennie, les projets visant à introduire une nouvelle conception des lieux de vie et de l'organisation du territoire se sont multipliés. Les pouvoirs publics ont ainsi produit un discours à première vue parfaitement cohérent. Cependant la gestion fortement centralisée et bureaucratique des projets n'a pas permis d'atteindre les objectifs escomptés. La diversité et la complexité des lieux de vie, conjuguées à des différences importantes en termes de

ressources et de fréquentation sont souvent en cause. Mais le manque de cohérence et de régularité des projets et programmes (hormis de rares exceptions) ont également contribué aux difficultés rencontrées.

L'intervention volontariste de l'Etat se manifeste dans l'effort déployé pour mettre l'aménagement du territoire et l'organisation des lieux de vie des gens au cœur des politiques économiques et sociales. Elle se traduit également dans la volonté de corriger les dysfonctionnements et les écarts au niveau des dynamiques régionales du fait de l'exode rural, de la poussée démographique et des constructions anarchiques. Cependant, ces interventions s'écartent souvent de leurs objectifs de création de conditions de vie décente pour les populations, à travers l'aménagement équilibré et cohérent de leurs lieux de vie. Les projets lancés par l'Etat au niveau de différentes communautés territoriales, y compris les villes nouvelles, ne parviennent que très rarement à réaliser un développement harmonieux des lieux de vie, et les habitants sont le plus souvent exclus de toute participation effective à leur mise en œuvre.

Ces déséquilibres s'accumulent alors que la ville et les lieux de vie connaissent des mutations majeures. La notion même de ville est ébranlée en raison des changements affectant les centres urbains, les périphéries et les nouveaux quartiers, et l'émergence de groupements d'habitations qui échappent à tout contrôle et qui ne répondent point aux exigences de la vie décente.

En dépit de l'attention accordée par les pouvoirs publics durant la dernière décennie à la problématique de la ville, reflétée désormais dans la dénomination du ministère de l'Habitat, la ville marocaine continue de subir un phénomène de déstructuration et une aggravation des problèmes liés à la concentration et au redéploiement des habitants. Les conséquences en termes de misère, de sentiments de frustration et d'exclusion, de violence et de vide culturel sont très importantes.

La société marocaine est *composite*, selon la description du sociologue Paul Pascon. Les villes marocaines, quant à elles, ne sont plus seulement composites : leur espace est marqué par une étonnante dispersion qui défait la cohésion nécessaire entre leurs fonctions vitales (l'investissement, le travail, les services et l'habitat décent) et la fonction de loisirs et d'action culturelle.

La ville incarne la modernité. Elle offre des espaces de rencontre et de communication entre ses habitants, des lieux de vie et des structures propices à la production de la culture, dans toutes ses expressions symboliques, artistiques, littéraires et esthétiques. Autrefois, les villes anciennes ont participé activement à l'éclosion de la conscience et de la culture nationale, tous confluent confondus. Le Protectorat a introduit de nouvelles habitudes, en termes d'architecture, de modes d'organisation de la présence de l'homme dans l'espace, avec des places publiques, des espaces verts, des jardins et des maisons de la culture et des maisons de jeunes. Mais du fait de l'expansion urbaine, de l'exode rural, de l'habitat anarchique et des interventions tardives des pouvoirs publics, la gestion des lieux de vie est devenue de plus en plus difficile. Les valeurs du civisme et du vivre-ensemble ont été ébranlées. Cela a également abouti à altérer la nature de la participation des citoyens à la vie publique, à entraver l'ancrage des valeurs démocratiques, et à marginaliser l'action culturelle, quand cette action n'est pas complètement absente des préoccupations des responsables publiques.

Actuellement, la réflexion autour des lieux de vie ne s'inscrit pas suffisamment dans une approche globale, intégrant l'économie, la sociologie, l'action politique, et appréhendant les questions de la communication, du savoir et de la créativité. La recherche sur les lieux de vie, dans les villes et à l'extérieur, doit cerner les réalités, l'évolution, les modes d'action et de gestion de ces espaces, de même que leurs rôles sociaux et culturels. Cela appelle à une réflexion novatrice sur les politiques publiques qui structurent les espaces dans lesquels évoluent les citoyens. Il s'agit de mesurer la pertinence des méthodes actuelles de planification et d'exécution, au regard des besoins vitaux des gens, de leurs attentes sociales et culturelles, et de la diversité de leurs préoccupations et vocations. De même, cela invite à adopter des approches nouvelles en matière de gestion des territoires, pour pouvoir résoudre les difficultés innombrables que pose l'expansion anarchique des villes à l'administration publique et aux populations.

En faisant un diagnostic des lieux de vie, on doit avoir pour ambition de faire des espaces publics des villes et des agglomérations rurales des leviers de l'inclusion sociale. Ces lieux doivent contribuer à ancrer les valeurs de la cohabitation et de la solidarité, à favoriser la création et la diffusion de la culture, à protéger les catégories défavorisées, et à inciter les citoyens à participer aux affaires publiques. Il s'agit d'identifier les conditions nécessaires pour que les lieux de vie deviennent des espaces au service de l'homme et qui répondent aux besoins des gens en termes d'habitat décent, d'inclusion, de sécurité et de mobilité.

II. Lieux de vie : état des lieux

Les responsables publics et les experts s'accordent pour constater que l'espace urbain est, hormis de rares exceptions, désorganisé, dispersé et anarchique. A défaut d'un projet sociétal humaniste, les lieux de vie des Marocains ont accumulé un déficit alarmant.

1. Espace urbain : un tableau négatif et un déficit accumulé

L'Etat marocain a pris récemment conscience de l'importance stratégique d'avoir une véritable politique de la ville, pour répondre aux difficultés auxquelles sont confrontés les habitants et leur procurer des conditions de vie meilleures, conformes aux exigences des droits humains fondamentaux. Selon le Haut-Commissariat au Plan, 13% de la population urbaine vivait dans un logement insalubre en 2007, et trois millions de personnes vivaient en situation de précarité et de pauvreté dans les villes. Parallèlement, la gestion urbaine est confrontée à des enjeux importants. Ainsi, chaque année, 4,5 millions de tonnes de déchets solides et 500 millions de mètres cubes d'eaux usées ne sont pas traités et 3 000 hectares doivent être urbanisés. Le déficit en termes de services urbains, notamment de transport, demeure très important. L'ensemble de ces prestations publiques ne parviennent pas à suivre pas le rythme de l'expansion urbaine.

Le réseau urbain marocain est important, mais il est concentré sur le littoral, avec une répartition non homogène, favorisant les grandes villes, dont le poids démographique représente 56% de l'ensemble de la population urbaine. Il s'agit selon l'analyse du ministère de l'Habitat d'un *réseau urbain hétérogène, à polarité limitée*, aux fonctions souvent décrites en termes négatifs, avec de grandes disparités entre les grandes, moyennes et petites villes. L'articulation entre l'action des instances de planification territoriale existantes et les stratégies sectorielles est quasi inexistante, en l'absence de coordination entre les différents intervenants et du fait de la disparité de leurs situations. A défaut d'anticipation et d'encadrement de l'exode rural, l'intégration des nouveaux venus dans les villes se fait dans la difficulté. De nombreux déséquilibres économiques, sociaux et environnementaux en résultent. L'économie informelle s'étend, les cercles de la pauvreté et du chômage s'élargissent, les liens sociaux s'affaiblissent. L'expansion urbaine non maîtrisée conduit à des rapports tumultueux et déséquilibrés entre les centres et les périphéries, et à un déficit évident en infrastructures, équipements et services urbains fondamentaux. L'inadéquation de la gouvernance adoptée pour la gestion des espaces urbains, qui se reflète en particulier dans l'insuffisance des documents de l'urbanisme, empêche un accompagnement adéquat de la dynamique urbaine.

Les responsables de la gestion des villes et de l'organisation des conditions de vie des habitants semblent dépassés par ces phénomènes. Leur discours est dominé par une terminologie à connotation négative : contraintes, fragilité et pauvreté, habitat insalubre, carence en matière de services publics, manque d'espace, transport insuffisant, répartition urbaine non équilibrée, disparate et très faiblement polarisée, encadrement insuffisant, absence de coordination entre les intervenants, déséquilibres, élargissement du cercle de la pauvreté, affaiblissement des liens sociaux, expansion urbaine non contrôlée, déficit en matière d'équipements fondamentaux, une carence en matière de gouvernance, etc.

De plus, au lieu d'être un instrument pour ordonner et organiser, la législation existante constitue souvent un obstacle en raison de son caractère opaque et du fait de la diversité des intervenants : wilaya, province, commune, agence urbaine, etc. La bureaucratie, l'absence d'expertise et de continuité dans l'action, le recours à des outils inadaptés contribuent à réduire les capacités d'actions, sur le plan de l'habitat, de la conception et l'aménagement d'espaces publics et de lieux de détente et de loisirs. Dans ces conditions, les grandes décisions concernant l'urbanisation continuent d'être prises au niveau central, où sont tracés les plans et les règles du jeu. Les collectivités locales sont alors réduites à un rôle d'exécution, qui n'est pas exempt de situations de conflits et n'est pas à l'abri d'intérêts susceptibles de le pervertir.

Dans le cadre des travaux de l'atelier organisé par la Commission sur le thème La ville et les lieux de vie, certains intervenants ont jugé catastrophique la situation des villes marocaines, notamment parce que les projets résidentiels actuels sont souvent producteurs d'ennui : à défaut d'espaces d'animation et de communication, ils produisent de l'ennui social, humain et culturel. Plus encore, le choix de l'habitat horizontal, dans le cadre de ce que l'on convient de dénommer l'habitat social, génère des environnements de désert culturel, qui constituent de véritables bombes à retardement. Ces groupements résidentiels produisent des formes de socialisation et des comportements dont on ne mesure pas encore bien les implications. Il est aujourd'hui difficile de prédire s'ils contribueront à consolider les liens sociaux ou s'ils constitueront, au contraire, une menace pour ces liens et un facteur de dislocation sociale.

2. **Faire revivre les espaces patrimoniaux : possibilités et difficultés**

Le patrimoine n'existe pas en soi. Il procède d'une forme de contractualisation sociale, autour de valeurs culturelles, esthétiques et humaines déterminées qu'il incarne. Il se caractérise par une certaine continuité, une influence et une présence. Le Maroc abrite un nombre incalculable d'espaces patrimoniaux, au sein des médinas, mais aussi dans les villages et les campagnes. La question du patrimoine est souvent appréhendée selon trois approches distinctes. La première, culturelle, exprimée par les conservateurs, les restaurateurs et les directeurs de patrimoine, souvent enclins au conservatisme, est attachée à l'authenticité du patrimoine et peu désireuse de changement. La deuxième, d'ordre économique, souligne qu'il ne suffit pas de restaurer ponctuellement des espaces patrimoniaux ou symboliques, mais qu'il importe de les pérenniser et d'assurer les conditions de leur durabilité, à travers des moyens innovants. Enfin, la troisième approche, politique, est déterminante : sur la base d'une évaluation de l'intérêt social et culturel des différents lieux de vie patrimoniaux, elle mobilise le cas échéant les financements nécessaires à leur réhabilitation.

Lors de l'atelier *Espaces patrimoniaux et moyens de les faire revivre*, les participants ont alerté la Commission sur le fait que les lieux de vie patrimoniaux sont menacés à la fois dans les médinas et dans les campagnes. En effet, les quelques tentatives de réhabilitation menées par des associations ont été, en général, mal acceptées et ont donné lieu à des actes de vandalisme. Manque d'intérêt, motivations électoralistes, priorité accordée par les autorités à des considérations sécuritaires sont autant de facteurs qui expliquent ces échecs.

Ainsi, Casablanca, capitale économique du pays, métropole mondiale et centre culturel et artistique, perd pourtant son identité. La ville est gérée par un Conseil en difficulté, selon les participants à l'atelier des espaces patrimoniaux, ne parvenant à porter aucune vision d'envergure. Pour leur part, les représentants territoriaux des administrations concernées sont démunis, en raison de la forte centralisation de la décision. Les lieux de vie à caractère culturel ne sont pas gérés de manière rationnelle, et fonctionnent au tiers de leurs capacités. La ville présente néanmoins une image contrastée. Elle souffre de la pollution, de problèmes de mobilité et de logement, mais parallèlement, des projets de quartiers nouveaux sont conduits, des espaces patrimoniaux sont restaurés (dans l'ancienne médina notamment), et des centres à l'identité culturelle et humaine attrayante se constituent. La mise en route du Tramway participe de cette dynamique, et contribuera à faciliter la vie des habitants et à structurer l'espace.

Comme les espaces patrimoniaux des médinas, les lieux de vie construits sous le protectorat (jardins, églises, stades, etc.) souffrent de négligence, et les tentatives pour les restaurer se heurtent à de fortes résistances. Lorsque les parties prenantes (autorités locales, établissements de tutelle et associations) parviennent néanmoins à les réhabiliter, cela est rarement durable, en raison de comportements inciviques, de dégradations, et d'une gestion inadaptée. C'est pourquoi les acteurs œuvrant dans ce domaine considèrent qu'il est nécessaire de définir une stratégie pour les espaces patrimoniaux identifiant les voies susceptibles de les faire revivre, en tenant compte de leur contexte et de leur vocation.

3. Espaces culturels et problèmes de gestion

Les infrastructures et équipements culturels sont des lieux de vie. Mais, ils ont la particularité d'offrir, grâce à l'expression artistique qu'ils proposent, un espace dont le rythme et la temporalité contrastent avec ceux de la vie quotidienne.

Cependant, on constate un déficit considérable quant à leurs nombres, leurs tailles et les prestations qu'ils offrent, notamment dans les petites villes et les villes moyennes, et dans le monde rural. Lorsque ces équipements existent, ils sont généralement mal situés et souvent mal gérés, et finissent par devenir des lieux déserts, tristes, sans vie. Leurs activités sont routinières et ne peuvent exercer aucun attrait. La responsabilité de leur gestion est confiée à des directeurs non formés à l'action culturelle, et incompétents en matière de communication vis-à-vis du public et de planification des activités culturelles et artistiques. En conséquence, ces équipements sont souvent réaffectés à des activités différentes de celles pour lesquelles ils ont été initialement bâtis

On remarque que dans toutes les villes du pays, les maisons de jeunes et les bibliothèques semblent retranchées derrière des murailles et administrées de manière verticale, tels des services administratifs et non comme des lieux de vie. Dans ces conditions, ces espaces ne peuvent attirer les gens ni susciter leur participation, ni créer des habitudes de fréquentation, faute d'ouverture et de professionnalisme dans le sens de la valorisation de l'humain.

De même, pour survivre, les lieux de vie culturels (théâtres, musées, maisons de jeunes, bibliothèques) doivent interagir continuellement avec leur environnement et communiquer avec les institutions susceptibles de soutenir leurs activités, en construisant des projets et en donnant du sens à leur action.

La plupart des lieux de vie culturels marocains ne répondent pas à ces conditions. La redynamisation des espaces culturels et artistiques passe par la rupture avec la logique administrative actuelle et par l'adoption d'une approche de participation, souple et concertée. Elle implique d'abandonner les programmes saisonniers intermittents, incarnés par la plupart des festivals existants, au profit d'une action visant à créer des habitudes chez les gens, à enraciner la culture dans le quotidien, et à instaurer des rituels, à travers la régularité de la pratique culturelle et artistique.

Les lieux de vie sont des espaces censés exprimer le dynamisme et la vitalité de la société. Or, la plupart des lieux de vie fréquentés par les Marocains, renvoient une image très différente. Hormis quelques rares espaces, ces lieux (mosquées, centres culturels, espaces patrimoniaux, salles de cinéma, places publiques, musées ou maisons de jeunes) sont gérés de manière archaïque et inadéquate. Leurs programmes sont saisonniers, éphémères et ennuyeux. De l'avis des acteurs concernés, cette situation est essentiellement imputable à l'absence d'une véritable conception de l'action culturelle, et à l'absence d'une volonté de participer à son développement.

III. Lieux de vie : données et réalités

Les espaces culturels et sociaux ont vocation à véhiculer des valeurs et des symboles qui contribuent à l'intégration sociale, à la cohésion nationale et au progrès général de la société. A cet égard, il est important d'identifier les déficiences dont souffrent ces espaces, par un diagnostic de leur mode de fonctionnement et une évaluation de leur impact sur leurs bénéficiaires, enfants et jeunes en particulier. Il s'agit ici de :

- porter l'attention sur certains lieux de vie existants, à vocation culturelle, et d'analyser leurs modes de fonctionnement, notamment leurs carences, et leur contribution à l'inclusion sociale ;
- présenter les lieux de vie sous un angle social et éthique ;
- décrire les conséquences sociales et culturelles de la gestion des lieux de vie.

1. Périmètre spatial et humain du diagnostic

L'échantillon de lieux de vie étudiés a été choisi de manière à :

- représenter le plus grand nombre possible de lieux de vie à vocation culturelle : maisons de culture, maisons de jeunes, salles de cinéma, sites historiques, médinas, établissements sportifs, espaces verts, places publiques ;
- représenter le plus grand nombre possible de régions du pays (cf. carte ci-dessous) ;
- représenter la société urbaine et rurale, ainsi que les villes historiques, les villes de plaine et de montagne, les régions méridionales et septentrionales, les villes côtières et méditerranéennes et la région des oasis.

Carte des lieux concernés par l'enquête terrain



Une approche thématique a été adoptée pour la présentation des résultats de ce diagnostic, notamment à travers :

- la confrontation entre les réalisations et le potentiel des lieux considérés ;
- l'analyse comparée entre les régions concernées par l'étude ;
- l'observation des initiatives de l'Etat et du secteur privé dans le domaine de la culture et des loisirs ;
- la restitution de l'opinion des citoyens et de la société civile ;
- l'identification de modèles à suivre, pour réintégrer la culture dans l'espace public.

2. Maisons de jeunes et action culturelle

Les maisons de jeunes sont, paradoxalement, des structures à la fois ouvertes et fermées. Elles forment un maillon essentiel de la culture dans notre pays. Leurs principaux objectifs sont d'« offrir un lieu sûr de rencontre aux jeunes, assurer l'animation à leur profit, et prévenir les maux sociaux ¹ ». Leur réseau pourrait « servir une stratégie pédagogique et culturelle », étant donné les rôles que jouent ces structures « dans l'éducation à la citoyenneté, et en tant qu'établissement populaire, fréquenté par des catégories des classes pauvres et moyennes, ce qui en fait un espace de communication et de circulation d'informations reflétant le dynamisme de la société marocaine² ».

En 2004, le nombre de maisons de jeunes était de 343, dont 74% en milieu urbain et 26% en milieu rural. En 2008, ce nombre a atteint 436. Le plan établi par le ministère de la Jeunesse et des Sports, pour la période 2008-2012, envisageait d'ouvrir 250 maisons supplémentaires pour en porter le nombre à 686 en 2012, en privilégiant les campagnes et les quartiers périphériques des villes. Il s'agissait d'accorder davantage d'attention à la jeunesse, et de renforcer les programmes qui lui sont destinés dans des domaines comme le théâtre, la musique, les forums de jeunesse, le cinéma, les arts plastiques, les universités populaires, les formations linguistiques et les activités cognitives³.

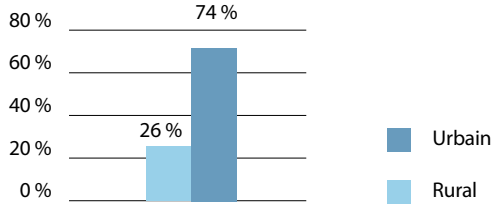
Cependant, il semble d'après les chiffres du ministère, que dans les faits le nombre de maisons de jeunes ne dépasse pas 443 établissements à fin 2012. Le nombre de bénéficiaires atteindrait quant à lui six millions de jeunes⁴.

¹ Mohammed Mouaffaq, « La maison de jeunes marocaine, lecture d'un animateur », in La maison de jeunes et les questions de la société civile au Maroc, éditions Choala, 2006, pp 71-73.

² Ibid p.73.

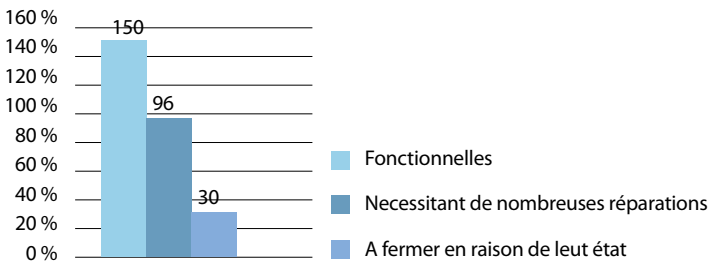
³ Abderrazzak El-Hanouchi et Hassan Tarek, Rapport d'évaluation des politiques publiques ayant trait aux jeunes. Le Médiateur pour la démocratie et les droits de l'Homme, octobre 2010.

⁴ Source : site électronique du ministère de la Jeunesse et des Sports.



Graphique indiquant le déséquilibre existant entre les villes et le monde rural en matière de maisons de jeunes

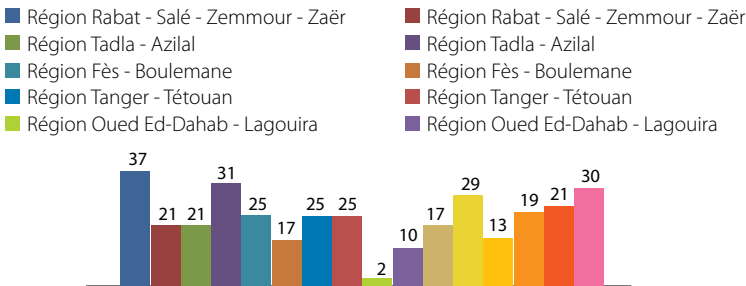
Une étude ayant concerné un échantillon de 276 maisons de jeunes montre que seuls 150 établissements sont en état de fonctionner, tandis que 96 nécessitent de nombreuses réparations, et 30 autres devraient tout simplement être fermés.



Etat des maisons de jeunes au Maroc

Le graphique suivant, présentant la répartition des maisons de jeunes selon les régions en 2004, montre une répartition relativement équitable, à l'exception de certaines régions comptant de grandes villes ou s'étalant sur des territoires étendus. La région Oued ed-Dahab Lagouira semble quant à elle relativement peu dotée.

Répartition des maisons de jeunes selon les régions



⁵ Abderrahim El Aatri, La maison de jeunes marocaine : problématique de l'encadrement et le souci des obstacles. Alhewar al-Mutamaddin, N° 1193, 2005.

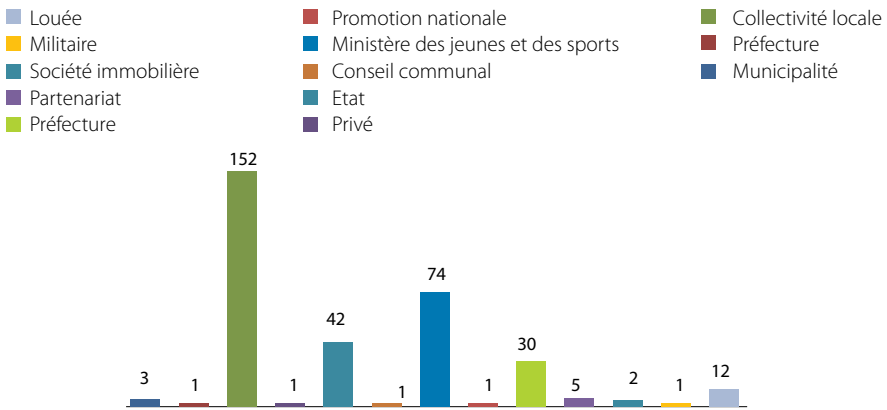
Le nombre insuffisant de maisons par région confirme que les politiques publiques n'accordent que peu d'attention à ce secteur pourtant vital pour la jeunesse et pour la culture.

Par ailleurs, les structures existantes ne semblent pas en mesure d'accueillir la fréquentation telle qu'annoncée par le ministère de la Jeunesse et des Sports, soit environ six millions de personnes par an. Les statistiques évaluent la fréquentation potentielle à 50 000 personnes pour chacune de ces maisons de jeunes, dont la superficie ne dépasse pas, dans le meilleur des cas, 150 à 200 mètres carrés⁶.

Il n'existe aucune convergence entre les programmes de ces établissements, ni même aucune unité architecturale. Ainsi, ces lieux ne portent aucune identité commune indiquant leur fonction culturelle et de loisirs. De même, en matière de ressources humaines, les profils des cadres dirigeants qui gèrent ces centres sont très hétérogènes et ne semblent pas partager un projet commun.

Le graphique ci-dessous présente la répartition des maisons de jeunes selon l'organisme qui en est propriétaire : collectivités locales, ministère de la Jeunesse et des Sports, etc.

Répartition des maisons de jeunes selon l'organisme propriétaire



Ainsi, en majorité, les maisons de jeunes appartiennent aux collectivités locales (45%), et en second rang au ministère de tutelle ou à l'Etat (34%). Le secteur privé apparaît totalement absent.

Les ouvertures de maisons de jeunes se sont multipliées dans les années 1970 jusqu'au milieu des années 1980, avant de connaître un coup d'arrêt à partir de 1986 (une seule ouverture). Au cours des années 1990, l'absence d'intérêt officiel pour ces structures était manifeste. Une nouvelle impulsion a été donnée au début des années 2000, avec l'ouverture de 23 maisons de jeunes en 2004. Les visites sur le terrain effectuées ont permis de constater que de nombreuses maisons de jeunes, de même que beaucoup de maisons de la culture, ne fonctionnent pas et ne servent donc plus les objectifs pour lesquels elles ont été créées. Cela

⁶ Ali Chaabani, « Quelle maison de jeunes, et pour quelle société ? », in La maison de jeunes et les questions de la société civile au Maroc, éditions Choala, 2000, p.71.

vaut pour des villes telles que Laâyoune, ou des villages tels que Mrirt dans la province de Khénifra, où la Maison de jeunes et la Maison de la Culture sont inopérantes. Il est difficile aujourd'hui de savoir si ces exemples annoncent la faillite inévitable de ce type d'institution. Ils posent en tout cas la question de l'adéquation entre ces structures et leur fonction.

Dans les années 1970 et 1980, les maisons de jeunes constituaient, pour les jeunes et les intellectuels, un lieu de rencontre unique en son genre, les universités mises à part. Aujourd'hui, avec l'essor qu'a connu la société civile, beaucoup d'associations disposant de leurs propres locaux apparaissent beaucoup plus actives et attractives⁷.

Ceci étant, la sauvegarde du concept de maison de jeunes vise à préserver une partie de notre mémoire collective, à consolider une certaine pratique associative, et à réaffirmer l'intérêt porté par la Nation à la jeunesse, en tant que catégorie émancipée⁸. Aussi, est-il nécessaire d'inventer de nouveaux modes de fonctionnement, qui soient au diapason des évolutions de l'époque, et qui mettent en valeur l'identité et la culture marocaines, au sein de structures réhabilitées et modernisées.

3. Effondrement progressif des salles de cinéma

Le secteur du cinéma souffre de nombreux problèmes, dont le plus grave est celui de la fermeture de la plupart des salles de projection du pays, qui résulte de multiples facteurs.

Statistiques et données chiffrées

De 254 salles en 1980, le nombre de salles de projection est tombé à 46, en 2012, totalisant 70 écrans. Seulement 20 salles offrent des conditions adéquates de spectacle. Selon les données du Centre cinématographique marocain, le phénomène de fermeture des salles a connu une accentuation à partir de 2005 : en 2004, quatre salles ont fermé, 51 en 2005, et 62 en 2007.

Ces fermetures en chaîne résultent d'une baisse drastique de la fréquentation : en 1980, le nombre de billets vendus s'élevait à 45 millions, pour une population moitié moindre que celle d'aujourd'hui. En 2007, il n'était plus que de 13 millions ; en 2010 : 3,7 millions ; en 2011 : à peine 2,5 millions. Ainsi, pour ne parler que du passé récent, entre 2007 et 2011, la fréquentation a baissé de 80%, alors même que la production nationale de films a doublé, atteignant près de vingt longs-métrages et cinquante courts-métrages par an⁹, et qu'elle augmente dans d'autres pays.

Salles de cinéma selon les villes

Le nombre de salles de cinéma s'est effondré dans toutes les villes marocaines. Le nombre de salles encore en activité pour les principales villes est le suivant : Casablanca (12) ; Marrakech (6) ; Tanger(5) ; Oujda (4) ; Rabat (4) ; Fès (4) ; Meknès (3) ; Tétouan (2)°; Salé (2) ; Settat (1), Tiznit (1), Agadir (1).

⁷ Abderrahim El-Aatri, op. cit.

⁸ Voir à ce propos le rapport du Conseil Economique et Social, L'Inclusion des jeunes par la culture.

⁹ Données extraites des documents du Centre cinématographique marocain.

A Casablanca, par exemple, un certain nombre de salles ont été affectées à d'autres usages, comme locaux commerciaux par exemple (cinéma Triomphe) ; d'autres ont été fermées (Luxe, Empire, ABC, Maurétania, Kawakib) ; d'autres encore ont été tout simplement démolies (Madania, Triomphe, Opéra, Vox, Bahia, Dawliz)¹⁰.

Inversement, trois complexes cinématographiques ont été créés : le Mégarama et l'Eden Club à Casablanca avec respectivement quatorze et trois écrans, et le Mégarama à Marrakech avec neuf écrans.

Etude de cas : Marrakech

La ville de Marrakech a perdu la plupart de ses salles de cinéma. Certaines, telles que le cinéma Ghazala, ont été détruites, et remplacées par des centres commerciaux. D'autres attendent leur transformation en centres commerciaux ou en immeubles : c'est le cas des cinémas Fath, Atlas, Palace, Marhaba, Rif, etc.

La disparition des salles cinématographiques cèle la fin d'une tradition de spectacle, dont l'histoire n'a pas été écrite, et d'espaces portant une lourde charge symbolique et sentimentale. Une seule nouvelle salle a été ouverte dans les dix dernières années, un complexe cinématographique multi-écrans, tandis que de nombreuses salles de cinéma disparaissaient des différents quartiers de la ville. La dernière en date est celle du cinéma Rif dans le quartier populaire de Dawdiat.

Les salles de cinéma d'autrefois se trouvaient généralement au sein des quartiers populaires, et tenaient une place particulière dans la vie sociale du quartier. C'est le cas, par exemple, des salles Alhamra et Zahra, qui se situaient au cœur de l'ancienne médina, à Arsat al-Houta, du cinéma Ghazala au cœur du quartier Debchi (transformé en *kissaria*), du cinéma Maurétania, dans le quartier historique de Qasbah (transformé en centre de vente de moutons au moment de l'*Aid al-Adha*).

Le tableau ci-dessous présente un état des salles de cinéma à Marrakech, en majorité fermées et transformées en immeubles ou en locaux de commerce.

Situation actuelle	Lieu	Nom de la salle
Fermé	Quartier Qannariya	Cinéma Eden (alias Qannariya)
Fermé	Quartier Debbachi	Cinéma Ghazala
En activité	Bab Agnaou	Cinéma Mabrouka
Fermé	Derrière le cinéma Mabrouka	Cinéma Atlas
Fermé	Bab al-Houta	Cinéma Zahra (cinéma d'été en plein air)
Fermé	Près du cinéma Zahra	Cinéma Al-Hamra
Fermé	Bab Taghazout	Cinéma Marhaba
Fermé	Sidi Youssef ben Ali	Cinéma Al-Hilal
Fermé	Douar Laaskar	Cinéma Saada

¹⁰ Données recueillies de notre conversation avec Abderrazak Zaher, qui relève que, « si Souhail Ben Barka a lui-même transformé ses salles de cinéma en espaces commerciaux et touristiques, que devraient donc faire les autres ! »...

Fermé	Al-Qasbah	Cinéma Maurétania
Fermé	Rmila	Cinéma Fath
Fermé	Gueliz	Cinéma Palace (spectacles d'été en plein air)
Fermé	Gueliz	Cinéma Lux
Fermé	Bd. Mohammed V	Cinéma Régent
Fermé	Bd. Yougoslavie	Cinéma Roxy (spectacles en plein air)
Fermé	Bd Zerktouni	Cinéma Paris
En activité	Gueliz	Cinéma Colisée
Fermé	Dawdiat	Cinéma Rif
Fermé	Dawdiat	Cinéma Massira
En activité		Complexe multi-écrans Mégarama

Source : enquête de terrain et entretiens

La disparition des cinémas au Maroc tient certainement à des éléments quantitatifs et objectifs, mais elle découle également d'éléments moins mesurables, et notamment de l'absence d'une culture du cinéma parmi les gens, et notamment les décideurs. A cet égard, le professeur Mohammed Benyahya, connaisseur du monde du cinéma, a offert un témoignage intéressant sur le cinéma à Ouarzazate.

Il a ainsi rapporté qu'en 2007, l'université d'Ouarzazate a inauguré deux nouvelles filières de spécialisation : gestion et production cinématographiques, et techniques cinématographiques et mise en scène. La création de ces cursus s'inscrivait dans une démarche d'accompagnement de l'ambition de la ville d'accueillir, grâce à ses studios à ciel ouvert de renommée internationale, un nombre croissants de productions.

Malheureusement, la holding d'aménagement Al-Omrane est venue concevoir et réaliser un projet d'immeubles résidentiels situés justement entre les studios établis à Ouarzazate et les montagnes environnantes, ce qui a eu pour effet de réduire très significativement l'attrait du site sur grands producteurs mondiaux. Parallèlement, les salles de cinéma de la ville ont fermé. La vocation cinématographique de Ouarzazate a ainsi pâti de l'absence d'un projet territorial bâti sur une vision cohérente, conjugué à une certaine incompétence.

Ciné-clubs

Les cinéclubs ont joué un rôle important dans l'éducation d'une génération entière de Marocains, notamment après la fondation de la Fédération nationale des cinéclubs du Maroc, en 1973. A travers des projections de films suivies de débats, ils ont diffusé une certaine culture du cinéma et de la création en général, et ont fait connaître les œuvres nationales. Ils ont suscité des vocations chez de nombreux futurs professionnels du cinéma (critiques, réalisateurs, scénaristes, etc.), et ont contribué à former beaucoup d'intellectuels, de chercheurs et de journalistes. Les ciné-clubs attiraient alors des milliers d'adhérents au sein d'une soixantaine de structures à travers le territoire national. Aujourd'hui, le nombre de clubs réellement actifs a nettement diminué et leur rayonnement est beaucoup plus faible. Beaucoup ne fonctionnent d'ailleurs que de manière intermittente. Les relations entre la Fédération et les ciné-clubs ont connu une dégradation progressive, se traduisant

par la désaffiliation de certains clubs. Dans ces conditions, la Fédération et les ciné-clubs se sont marginalisés, au point de se retrouver exclus des aides financières octroyées à d'autres secteurs culturels tels que le théâtre, la production cinématographique, le livre, le chant, etc.

Pourtant, malgré la faiblesse actuelle de l'activité des ciné-clubs, certains indices laissent entrevoir la possibilité d'un redressement. Ainsi, la continuité de l'action de la Fédération nationale des ciné-clubs du Maroc, et la qualité de cette action dans certaines petites villes¹¹ (Martil, Settat, Kenitra, Imouzzer, Sidi Kacem, Errachidia, Azrou ou encore Sidi Slimane) prouve que le concept n'est pas mort et qu'il répond toujours à une attente du public. Il est néanmoins nécessaire de renouveler l'action et la philosophie de la Fédération. Cela passe par exemple, par le soutien à des parutions culturelles et à des projets de formation, par la construction de véritables partenariats aux niveaux national et international, par l'organisation de grands festivals, de concours de création pour les amateurs, de colloques, et par la consignation documentaire de la mémoire cinématographique.

En réalité, la consommation grandissante des images et la circulation intensive de copies de films sous format DVD, ne doit pas nuire à l'action des ciné-clubs. Au contraire, l'augmentation de la consommation d'images accroît le besoin de compréhension et de rationalisation de ces dernières.

4. Jardins publics

Les jardins publics, et plus généralement les espaces verts, ne sauraient être exclus de la réflexion sur l'action culturelle. De nos jours, inscrire la présence de la nature dans l'espace urbain, en restreignant les zones de construction est en soi une œuvre culturelle et civilisatrice. L'organisation urbaine traditionnelle marocaine est particulièrement riche en matière de jardins, de *riads* et de promenades. La présence de la nature dans la vie collective constitue un élément fondateur de la personnalité nationale, dans ses dimensions culturelle et architecturale¹².

La situation actuelle des espaces verts renseigne sur les rapports que les Marocains entretiennent aujourd'hui avec les jardins, et l'exploitation sociale et culturelle qu'ils en font.

Dans le monde, la superficie des espaces verts urbains par habitant est en moyenne de 10 à 15 mètres carrés. Au Maroc, à l'exception de Rabat (20 m²) et de Marrakech (11 m²), les villes sont nettement moins bien dotées. A Casablanca, par exemple, ce ratio est de 0,5 m². Au-delà de cette réalité quantitative, la négligence à l'égard de cette facette de l'aménagement urbain se reflète dans l'absence de règles en la matière. Ainsi, l'implantation d'espaces verts n'obéit à aucune règle précise ni à aucune gestion rationnelle. En 2008 pourtant, la direction de l'Urbanisme du ministère de l'Habitat a produit un Guide d'élaboration des plans verts urbains au Maroc qui proposait des normes pour la création d'espaces verts, dont une synthèse est présentée dans le tableau ci-dessous. Malheureusement, ce travail est resté à l'état de projet, et n'a pas eu de suite à ce jour.

¹¹ Les petites villes semblent plus résistantes que les grandes face aux mutations culturelles et sociales, sans doute pour des considérations démographiques, territoriales, historiques et anthropologiques.

¹² Il existe à ce propos de nombreuses références bibliographiques, dont : Mohammed El Faïz, Les jardins historiques de Marrakech, Edifir, Florence, 1996 ; Hassan Jellab, Dictionnaire des jardins de Marrakech (معجم عراصي مدينة مراكش), Marrakech, 2002.

Proposition de normes pour la création d'espaces verts selon le type d'espace, et la taille de l'agglomération

Population urbaine (hab.)		5 000 à 10 000	10 000 à 25 000	100 000 et plus
Superficie en m ² par habitant	Jardins	5	7	9
	Espaces verts sur la voie publique	2	2	3
	Espaces verts au sein des résidences	3	2	1
	Espaces verts au sein des constructions publiques	7	5	3
	Forêts ou parcs	25	25	25

Source : Guide d'élaboration des plans verts urbains au Maroc (Direction de l'Urbanisme), Benabdeljalil et Boujmal (2008)

Dans les faits, seules trois villes répondent, peu ou prou, à ces critères : Rabat, Marrakech et Ifrane. Les villes de Martil, Mdiq, ou Kalaat Sraghna se distinguent quant à elles par des évolutions positives. Cependant, en règle générale, on constate une carence structurelle en termes d'espaces verts au Maroc. Cela étant, certains grands projets, comme la Ceinture verte, le Jardin expérimental ou encore la Promenade Hassan, sont autant d'acquis qu'il convient de préserver et de gérer au mieux.

Généralement, les pouvoirs publics au Maroc ont une vision restrictive de la fonction des jardins, qui se limite très souvent à les considérer uniquement comme des facteurs d'embellissement de l'espace urbain. Dans cette perspective, la jouissance du lieu est quasiment exclue : très souvent, des barbelés installés autour des pelouses interdisent leur accès aux promeneurs. L'espace vert doit au contraire être conçu également en fonction des besoins réels des gens, en tant qu'espace de loisirs, de sports, de lecture, et d'accès à la nature¹³.

L'état de la plupart des espaces verts visités dans le cadre de l'élaboration du présent rapport traduit malheureusement le défaut de coordination et de gestion rationnelle de ces espaces, et l'absence de sens esthétique de leurs concepteurs et gestionnaires. Leur vocation de lieux de vie, de rencontre et de culture en est singulièrement amoindrie. A titre d'exemple, le parc Ibn Zaydoun, situé en plein centre d'Agadir est dans un état déplorable, dénotant un total désintérêt des autorités locales et une gestion défailante, qui contraste avec le traitement réservé à d'autres quartiers de la ville. Le même constat vaut pour le jardin en face de la Préfecture de Séfrou, à l'abandon, ou le jardin d'Azrou, avec sa fontaine à l'arrêt, au bassin envahi par toutes sortes de détritiques, alors que dans ce cas précis, le reste du jardin est relativement propre.

¹³ Ces réflexions sont issues de l'entretien mené avec l'expert paysagiste Youssef Koum, le 24 avril 2012. M. Koum dénonce ces grillages qui entourent les espaces verts, en particulier les jardins des quartiers. Pour lui, l'exemple de la ville de Bruxelles, dont 80% de la superficie est constituée d'espaces verts, est un modèle à suivre.

Jardins historiques

Les jardins historiques constituent un patrimoine environnemental, historique et culturel précieux. En tant que lieux de vie, ils méritent une attention particulière, pour être mieux valorisés à des fins culturelles et éducatives.

Jardin de l'Hermitage (Casablanca)

Le jardin de l'Hermitage, créé entre 1917 et 1927, sur la base de plans de l'architecte urbaniste français Henri Prost, fait partie intégrante de la mémoire de Casablanca. Longtemps une fenêtre sur la nature pour les Casablançais, devenus au fil des ans un dépotoir à détritiques et un asile pour les vagabonds, les lieux ont heureusement été réhabilités et réaménagés à la faveur d'un grand travail accompli par la société civile¹⁴, avec le soutien de la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement. Le parc a officiellement rouvert ses portes en mai 2011, et bénéficie désormais du programme de la Fondation consacré aux jardins historiques. Cependant, malgré les efforts déployés pour faire revivre ce haut-lieu de l'histoire de la ville, certains dysfonctionnements doivent être relevés.

Ainsi, un bassin a été prévu pour stocker les eaux de pluie et les réutiliser pour irriguer les différents espaces verts du parc, et éviter ainsi l'usage de l'eau potable. Ce bassin est lié à un autre bassin de moyenne dimension situé à l'extérieur du parc et à un puits. Or, ce bassin est à présent utilisé comme piscine par les enfants. Cet usage présente, outre le risque de noyade en l'absence de supervision, un risque pour la santé des baigneurs, la qualité de l'eau n'étant pas adaptée. Des obstacles ont bien été prévus, mais il s'agit de végétaux, qui ont une fonction plus esthétique qu'opérationnelle. Il aurait été plus avisé de prévoir des panneaux d'interdiction, des barrières, un gardien, etc.

Par ailleurs, l'aménagement végétal se caractérise par une certaine surabondance de plantes, ce qui pose des difficultés en matière d'entretien et peut éventuellement nuire à la durabilité de l'ensemble. Des herbes sauvages prolifèrent, difficiles à maîtriser. Les plantes exotiques, quant à elles, ne sont pas signalées par des panneaux explicatifs. L'espace des jeux pédagogiques semble négligé : en l'absence d'orientation et d'encadrement, il a été transformé en espace de jeux spontanés. D'un autre côté, la présence de grillage empêche l'accès aux pelouses.

Plus fondamentalement, on déplore le fait qu'il n'existe pas un responsable du jardin identifié comme tel.

Au registre des initiatives positives, il convient de relever que les élèves des établissements scolaires à proximité du parc sont associés à des opérations de sensibilisation de la Fondation Mohammed VI, devenant ainsi des acteurs de la préservation des ressources et de la beauté du parc. Des espaces ont ainsi été réservés dans le jardin pour chaque établissement : ils servent de cadre au programme écoles écologiques initié par la fondation, et permettent aux élèves d'y planter des végétaux et de suivre leur développement.

¹⁴ Voir à cet égard l'excellent ouvrage de Martine Derain, *Echo l'Hermitage*, publié aux éditions Le Fennec en 2006.

Jardin des Oudayas (Rabat)

Le jardin des Oudayas peut être considéré comme un parc pilote à plusieurs titres :

- il bénéficie d'une localisation privilégiée près de l'estuaire du fleuve Bouregreg ;
- il se situe au sein d'un édifice historique, la Kasbah des Oudayas, dont la portée historique, symbolique et culturelle est très importante ;
- il abrite un certain nombre de plantes exotiques, importées des quatre coins du globe, ce qui en fait un patrimoine naturel qui mérite d'être préservé et bien géré ;
- il se trouve au cœur du principal circuit touristique de Rabat ;
- il s'agit d'un espace culturel et de loisirs par excellence, et d'un lieu idéal pour la lecture ;
- il est intégré dans un complexe d'activités qui se soutiennent mutuellement (tourisme, culture, investissement, loisirs, espace naturel, vue naturelle, site historique).

Ce modèle peut ainsi constituer un modèle pour des jardins dans d'autres sites prestigieux tels que la Skala de Salé, la *Kasbah* de Mehdiya, etc.

Jardins exotiques (Bouknadel)

Les Jardins exotiques de Bouknadel appartiennent à la catégorie des parcs historiques et environnementaux. Situés à 20 kilomètres au nord de Rabat, sur la route de Kenitra, ces jardins ont été créés par l'ingénieur horticole français Marcel François en 1951, sur une superficie de 4,5 hectares et ont été ouverts au public en 1961. Ils comptent 150 espèces de végétaux provenant du monde entier, adaptés au climat du Maroc.

Après une période d'abandon à la suite du décès de leur fondateur, les jardins ont été réhabilités entre 2002 et 2005, grâce notamment aux efforts de la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement et de la Fondation BMCE Bank pour l'éducation et l'environnement. Se composant de quatorze jardins différents, abritant des raretés ornithologiques et des oiseaux migrateurs, un restaurant et un musée, ces jardins constituent un modèle d'aménagement et de pédagogie, et un haut lieu culturel et touristique.

Jardin Majorelle (Marrakech)

Le jardin Majorelle, situé à Marrakech, tire son nom de celui de son fondateur, le peintre français Jacques Majorelle, qui en entama la fondation en 1924. En 1937, l'artiste entrepris de peindre les constructions du jardin d'un bleu profond qui dénotait joliment avec la couleur ocre de la ville. Par la suite, le nom de *bleu Majorelle* sera donné à cette tonalité de bleu. En 1980, le créateur Yves Saint-Laurent et l'écrivain français Pierre Bergé font l'acquisition du jardin, et réalisent d'importants travaux de restauration avant de l'ouvrir au public. Le jardin renferme une collection de plantes et de fleurs des cinq continents, notamment différentes espèces de cactus. L'atelier au milieu du parc a été transformé en musée consacré à la culture amazighe. Le jardin Majorelle est ainsi devenu un des monuments importants de Marrakech.

Jardin de la vallée heureuse (Meknès)

Le jardin de la vallée heureuse à Meknès est un jardin historique méconnu, qui constitue pourtant une réserve environnementale, historique et culturelle qui mériterait d'être réhabilitée, à l'instar des exemples précédents.

Dans les années 1920, se trouvait près de Meknès sur les bords de Oued Neja un site naturel qu'Emile Pagnon, un riche viticulteur français, qui fut également président de la chambre mixte de commerce et d'agriculture de Meknès, a aménagé en jardins exotiques, et dénommé la vallée heureuse. Les travaux d'aménagement qui ont débuté pendant la première guerre mondiale ont duré une quinzaine d'années. Le jardin, aménagé en terrasses plantées de végétaux résistants à la sécheresse, avec des cascades, était parcouru le long d'escaliers descendant vers des plans d'eau séparés de zones vertes. Le parc abritait également différentes espèces animales, ainsi qu'un restaurant et un café. Le jardin proprement dit et la richesse des aménagements, faisaient de la vallée heureuse une évocation du paradis perdu d'Andalousie.

Malheureusement, aujourd'hui, il ne reste plus de la vallée heureuse que le nom. Les plantes exotiques importées des quatre coins du monde ont disparu, laissant la place aux herbes sauvages. Les décorations, les plans d'eau, les carrés de fleurs ne sont plus que ruines. Seules les cascades demeurent, témoins de la grâce passée du lieu.

Cependant, avec un peu de volonté et la mobilisation de la société civile, il serait possible de réhabiliter la vallée heureuse. Ce serait une initiative très bénéfique pour la ville de Meknès comme pour le pays tout entier. Le parc pourrait alors venir compléter la liste des jardins qui ont été réaménagés et qui enrichissent le patrimoine culturel et historique du pays : le jardin Majorelle, Arsat Moulay Abdessalam, les jardins exotiques.

Arsat Moulay Abdessalam (Marrakech)

Arsat Moulay Abdessalam à Marrakech est un véritable témoignage de l'art des jardins, dans la culture arabo-andalouse. Il a été créé il y a près de trois siècles, à la première époque alaouite. Sa restauration et sa remise en état figure parmi les actions symboliques les plus marquantes de la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement. C'est un pont vers l'histoire, la mémoire et les valeurs qui a été ainsi reconstruit. Certains des arbres du jardin, les oliviers notamment, ont près de 300 ans.

Le parc a été restructuré, tout en lui préservant son authenticité. Un jardin Internet y a été créé et mis à la disposition du public, cas unique au niveau du pays. Les travaux d'entretien, d'irrigation, de jardinage et d'aménagement paysager sont exécutés selon les meilleures normes internationales. La démarche visant à connecter les jeunes à la fois à leur histoire et à leur époque, constitue un modèle du genre que l'on souhaiterait voir dupliquer dans d'autres régions du Royaume.

Jardin modèle à Kalaat Sraghna

Situé au centre-ville de Kalaat Sraghna, l'espace vert en question a séduit les rédacteurs du présent rapport par la cohérence du site et sa gestion efficace. Elle se traduit notamment par :

- son plan qui reflète un souci d'esthétique et de durabilité ;
- son entretien manifestement permanent ;

- sa surveillance continue, parallèlement à des espaces ouverts et sans grillages ni barrières ;
- son effort pédagogique, à travers la signalisation des différentes plantes à l'aide de panneaux ;
- sa localisation près d'un établissement éducatif, ce qui permet de créer des liens fructueux entre les deux entités.

5. Places publiques

Afin d'envisager le fonctionnement des places publiques dans le tissu social et de mettre en lumière leur rôle important dans les rapports sociaux et culturels, il a été jugé opportun de concentrer l'attention sur une place historique particulière, d'en identifier les principaux caractères et les évolutions éventuelles. Le choix s'est ainsi porté sur la place *Aserrag* de Taroudant¹⁵.

Le mot *Aserrag* signifie préau en dialecte amazigh local. Ainsi, tout comme la maison marocaine dispose d'un préau, lieu de repos, d'air libre et de rencontre, la ville a son préau qui est la place publique. Le plan de la ville était à l'origine adapté aux besoins des gens : la fonction des quartiers déterminait leur style architectural ; les rues occupées par les ateliers et boutiques d'artisans étaient isolées des quartiers résidentiels. La place publique était quant à elle un lieu de spectacle (*Aarouset Lfraja* à Taroudant). Jusqu'à la fin des années 1970, l'équilibre entre constructions fonctionnelles et espaces verts était préservé, selon une proportion de un pour deux. Mais aujourd'hui, les espaces verts dans la médina ne sont que les vestiges de ceux d'autrefois, et les nouveaux quartiers ne comportent pas de places publiques.

Une grande place longeant la muraille historique près du Portail Bab Selsla a néanmoins été créée, qui offre désormais un agréable lieu de détente aux habitants de la ville. La place *Aserrag* a également été réaménagée, ce qui lui a permis de retrouver certaines de ses fonctions culturelles et sociales, notamment comme espace de spectacle. Le célèbre hôtel de la place (hôtel Taroudant, plus connu sous le nom *al-Fonda*), était en effet un espace de fête et de chant : un théâtre se tenait là jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Cependant, l'espace réaménagé confère une certaine impression d'étroitesse. Par ailleurs, les arbres ne sont pas bien placés, et ne remplissent pas leur fonction de parasols naturels autour des cafés. Quant à la fontaine construite sur la place, elle est inutile et tend à retenir les débris de toutes sortes, posant de ce fait des problèmes d'hygiène.

La qualité de l'aménagement et de la gestion (propreté, surveillance, animation culturelle etc.) des places publiques apparaît en réalité très différente d'une place à l'autre. A Kalaat Sraghna, un effort remarquable a été déployé au niveau de l'aménagement des places publiques, comme cela avait été constaté pour les espaces verts. De même, à Tanger la place du 9 novembre constitue un modèle du genre. En revanche, d'autres places souffrent de négligence, malgré leur importance économique et leur rôle en tant que lieux de loisirs. C'est le cas, par exemple, de la place *al-Amal* à Agadir, qui accueille le festival *Timitar*.

Il faut noter cependant que la plupart des villages et des petites villes ne disposent d'aucune grande place publique, pour accueillir des manifestations culturelles, sportives, politiques ou sociales dans un cadre aménagé et propre, pour favoriser les rencontres et le lien social.

¹⁵ Cette analyse a été réalisée avec l'aide du professeur Nouredine Sadek, expert en histoire et territoire de Taroudant.

6. Installations sportives

Le sport est sans aucun doute un facteur important d'inclusion sociale des jeunes, contribuant à inculquer le sens de l'effort et de la compétition loyale, et un rempart efficace contre la discrimination, la violence et la délinquance. Cette fonction de socialisation du sport peut être exploitée dès le plus jeune âge, et devrait être valorisée à l'école, au lycée et à l'université. Toutefois, selon le ministère de la Jeunesse et Sport, les établissements scolaires font preuve d'un certain laxisme en dispensant les élèves de leurs devoirs en matière d'éducation sportive. L'Université exclut pour sa part toute pratique sportive.

Une publication de 2011 du ministère de la Jeunesse et des Sports, intitulée *Au service des Jeunes*, rapporte que les jeunes se plaignent du « déficit en infrastructures pouvant accueillir le nombre croissant de jeunes qui veulent pratiquer le sport », et qu'ils espèrent que « les responsables répondent à leurs attentes dans le domaines des infrastructures publiques de proximité. Il s'agit de construire des terrains pour des sports tels que le football, le basketball, des piscines couvertes et des salles d'haltérophilie¹⁶ ». Cette publication indique en outre que 76% des jeunes pratiquent leurs sports dans les espaces publics, 13% dans des clubs et seulement 11% dans les établissements scolaires.

Le sport est une activité de loisirs essentielle pour son impact positif sur la santé physique et morale des personnes, et pour le rôle social et culturel qu'il joue. A ce titre, assurer les conditions favorables à la pratique sportive devrait constituer une priorité dans les schémas d'aménagement territoriaux. Malheureusement, ce n'est que rarement le cas comme le montrent certains exemples édifiants. Ainsi, par exemple, à Agadir, le stade historique *Abdallah Didi* a été démolit par les autorités locales, pour assurer l'extension du marché hebdomadaire *Souk Lhad*. Le Conseil de la ville avait pourtant assuré les équipes qui utilisaient cette infrastructure que la démolition ne serait pas approuvée tant qu'un nouveau stade n'aurait pas été construit. De même, le Royal Tennis Club aurait connu le même sort au bénéfice cette fois des boutiques d'orfèvres, si la société civile ne s'était pas mobilisée contre le projet.

Stades de proximité

L'objectif des stades de proximité est de généraliser la pratique sportive et des loisirs, en offrant aux habitants des différents quartiers des infrastructures et des équipements accessibles. Certains stades, créés dans le cadre de cette approche, ont sans doute contribué à réduire le manque d'équipements sportifs, mais nombre de ces projets présentent des lacunes.

Ainsi, la capacité de ces équipements reste très insuffisante au regard de la demande et de l'intérêt accru qu'ils suscitent. Le Stade du Golan à Casablanca par exemple est fréquenté par pas moins de 321 équipes, ce qui évidemment nuit aux conditions de la pratique sportive et génère de nombreux conflits entre les usagers. Une autre conséquence de cette situation est que les enfants, censés être les principaux bénéficiaires de ces équipements, sont relégués au second rang.

¹⁶ Ministère de la Jeunesse et des Sports, *Au service des jeunes*, (في خدمة الشباب), Publications du ministère de la Jeunesse et des Sports, Rabat, 2011.

Il faut dire que la réalisation de certains stades de proximité est particulièrement lente. Généralement, les délais d'exécution prévus sont très largement dépassés. C'est le cas, par exemple, de quatre stades à Rabat dans les quartiers *Menzeh*, *Douar Lkoura*, *Chebanat* et *l'Océan*.

Enfin, certains projets ambitieux semblent pâtir d'un défaut de vision globale et de continuité dans leur gestion. C'est le cas par exemple du centre socio-sportif de proximité Prince Moulay Al Hassan à Laâyoune, dont l'inauguration a eu lieu en mars 2011¹⁷ : bien qu'il soit doté de tous les moyens nécessaires pour en faire un modèle, le centre reste un corps sans âme, faute de projet clair et de gestion rationnelle.

7. Aspects de la dégradation institutionnelle des lieux de vie

Parmi les lieux de vie, les établissements culturels occupent une place essentielle. Ils participent en effet à la production de valeurs et de sens, et contribuent à installer une certaine harmonie entre l'homme et le territoire. Pour appréhender ce rôle de manière plus concrète, il est utile de procéder par des études de cas sur un territoire donné, d'y observer le fonctionnement des établissements qui s'y trouvent, et la relation systémique qui peut exister entre eux. L'étude ainsi portée essentiellement sur le cas de Laâyoune, et de manière moins approfondie sur le cas d'El Jadida et du quartier des *Habous* à Casablanca

Ville de Laâyoune

Plusieurs facteurs rendent l'étude de la ville de Laâyoune particulièrement intéressant. C'est d'abord la capitale du Sahara marocain, qui bénéficie de ce fait d'un statut particulier en raison de l'attachement de chacun à la souveraineté nationale. Ensuite, du point de vue sociologique et culturel, la ville présente une grande richesse du fait de ses prolongements dans le grand Sahara et de l'installation dans la ville d'habitants en provenance de nombreuses régions. Enfin, la ville présente la particularité d'avoir drainé des investissements publics importants depuis la libération des zones sahraouies.

Le délégué régional du ministère de la Culture à Laâyoune, M. Dehha Ahl Barra, estime que les projets culturels menés par l'Agence pour la promotion et le développement des provinces du Sud, le secteur privé ou dans le cadre de l'INDH, n'ont qu'un effet limité en raison de l'absence de suivi, du défaut d'études sérieuses, et du manque de considération pour leur durabilité. A ces yeux, il existe bien des « *structures culturelles, mais sans aucune profondeur culturelle* » : des bibliothèques mal gérées et peu fréquentées¹⁸, des festivals à l'horizon restreint, préparés de manière improvisée et occasionnelle, etc. Ces institutions devraient s'ouvrir sur toutes les catégories de la société, mais leurs responsables manquent souvent de compétence et d'efficacité sur le terrain.

¹⁷ Nous avons pu rencontrer le professeur. Boussola Taleb Bouya, directeur du centre, qui nous a fourni des informations sur le fonctionnement et les activités supposées du centre qui, lors de notre visite, n'accueillait aucune activité.

¹⁸ Par exemple, l'horaire d'ouverture des bibliothèques est le même que celui des écoles. Dans ces conditions, les élèves ne peuvent pas concilier leurs activités pédagogiques et culturelles.

Certaines constructions en cours semblent trop ambitieuses ou trop luxueuses, ce qui rend quasi impossible leur exploitation future. Tel est le cas du théâtre avec ses trois salles, ou encore de la bibliothèque dont on veut faire la deuxième du pays après la Bibliothèque nationale du Royaume à Rabat. Le faible nombre de lecteurs dans les bibliothèques existantes peut difficilement justifier cette démesure.

On dénombre environ 1500 associations à Laâyoune, sollicitant pour la plupart aides et subventions. Cependant, cette profusion ne trouve pas sa traduction dans l'activité culturelle de la ville.

Pour sa part, le Musée des Arts du Sahara semble totalement négligé. Le ministère de tutelle ne le considère d'ailleurs pas comme un musée, dans la mesure où il ne satisfait pas aux conditions d'obtention d'un tel statut. Son budget annuel s'élève à 60 000 dirhams, mais son état ne reflète aucune dépense d'entretien. L'établissement paraît presque abandonné. Pourtant, ce musée aurait pu faire partie d'un circuit culturel et touristique présentant des facettes significatives de la culture sahraouie. Ce circuit aurait également pu comprendre, outre la présentation des richesses naturelles et ethnographiques de l'environnement, le Complexe artisanal et le Centre hassani des études et recherches.

Le Centre hassani des études et recherches a pour vocation de faire connaître la culture du Sahara et le patrimoine hassani. Malheureusement son état ne fait pas honneur à une culture aussi noble et raffinée que la culture sahraouie. Créé en vertu de l'arrêté ministériel 96/1324, le Centre¹⁹ a été inauguré en juillet 1996. Sa mission est de promouvoir la culture sahraouie, et notamment :

- faire connaître les créations littéraires, intellectuelles et artistiques, et en mettant au point un lexique des expressions et idiomes hassanis ;
- consigner et classer les poèmes et la musique hassanis, en procédant à des enregistrements ;
- mettre au point un atlas ethnographique des outils et instruments sahraouis anciens, avec leurs noms respectifs ;
- organiser un concours et des expositions au sujet de la culture hassanie, essentiellement au profit des collèges.

Dans ces conditions, il est plus que surprenant que le Centre ne compte pas un seul ouvrage ayant trait à la culture hassanie et sahraouie.

De son côté, l'Agence pour la promotion et le développement des provinces du Sud a participé ces dernières années à certain nombre de projets culturels. Ainsi, par exemple, elle a apporté son soutien à des formations au profit des responsables des médiathèques. Elle a également procédé à la rénovation, dans le cadre d'un partenariat avec le ministère de la Culture en 2007, de l'ancienne bibliothèque transformée en médiathèque. Mais celle-ci périclité depuis, en raison d'une gestion défailante et de ses horaires d'ouverture qui coïncident exactement avec les horaires scolaires.

¹⁹ Des centres similaires existent dans d'autres localités, tels le Centre Tirès pour les études hassanies (Dakhla), le Centre d'études et recherches hassanies Sidi Ahmed Rguibi (Smara), ou encore un centre au sein de l'académie Assa pour la culture hassanie. Aucun de ces établissements n'est en activité régulière.

En conclusion, les visites effectuées et les entretiens menés à Laâyoune ont permis de constater que les réalisations en matière culturelle et l'état des équipements ne reflètent pas les budgets importants qui leur ont pourtant été consacrés, et ne répondent pas nécessairement aux spécificités des pratiques culturelles de la région.

Ville d'El-Jadida : prémices d'une action durable

Malgré le scepticisme de certains acteurs culturels d'El-Jadida, il apparaît à travers des visites menées sur le terrain qu'un projet culturel ambitieux est en train de se dessiner dans la ville, selon un schéma de rehaussement mutuel et systémique des différents lieux. Ce schéma s'appuie sur :

- le circuit touristique du quartier portugais, soigneusement entretenu et restauré ;
- des monuments historiques, tels que l'église portugaise, utilisés pour des manifestations culturelles ;
- des espaces verts bien gérés ;
- la plage et sa corniche, soigneusement aménagée, avec un bel espace de loisirs et de sports, fruit d'un partenariat entre la ville et le secteur privé, qu'on aurait aimé voir mieux surveillé pour éviter les détériorations ;
- le théâtre municipal, qui grâce à sa restauration, verra sa contribution à l'animation culturelle de la ville nettement améliorée.

Cette approche systémique des espaces culturels, et la coordination sectorielle qu'elle suppose, par opposition à des initiatives et investissements isolés, apparaissent comme une condition essentielle pour assurer leur succès durable. A défaut, on multiplie les déconvenues : innombrables opportunités de production culturelle gâchées ; occasions manquées d'ancrer la culture dans la vie sociale ; faible participation du secteur de la culture à l'insertion des jeunes ; paralysie des établissements par une gestion déficiente.

Non loin d'El-Jadida, la ville de Safi offre au visiteur une situation toute différente : amas de débris à chaque coin de rue, salles de cinéma fermées, médina ignorée par l'investissement touristique, pollution. L'Oued Chaâba, confluent du Tensift, transformé en égout à ciel ouvert, longe les murailles de la médina historique, tout près du célèbre quartier des potiers, seul et unique site touristique de la ville. La gestion de la ville semble pour le moins défailante. Le ministère de l'Intérieur a d'ailleurs gelé le projet de budget élaboré par la Commune urbaine de Safi au titre de l'année 2012.

Quartier des Habous à Casablanca : une exception au milieu d'un océan de désordre

Le quartier des Habous constitue un modèle de propreté et d'organisation. La gestion des déchets y est efficace, les espaces y sont propres, les espaces verts bien aménagés. Par ailleurs, les marchés sont intégrés au tissu architectural, et les activités sont tournées vers le tourisme : artisanat, architecture islamique, café traditionnel, etc. Les monuments historiques et culturels (tels que la mosquée *Yousoufi*, la mosquée *Mohammadi*, le bâtiment du tribunal, etc.) sont bien entretenus. Le quartier est par ailleurs un espace de concentration de librairies et de maisons d'édition.

A quelques mètres du quartier pourtant, le contraste est saisissant : débris couvrant les lieux, habitations anarchiques, marchés non réglementaires, vagabondage, pauvreté, mœurs rurales, absence de tout signe de mémoire historique. Le seul, ou le dernier, vestige était la salle de cinéma Maurétania, qui a été fermée.

8. Problématique des médinas : l'exemple de Fès

Pour comprendre certains aspects de la problématique des médinas au Maroc, l'étude du cas de la ville de Fès²⁰ est particulièrement éclairante. La médina de Fès est en effet un modèle d'espace arabo-islamique. Elle constituait une entité autonome jusqu'en 1912, année de l'instauration du protectorat français, qui allait marquer le début de la décadence et du démantèlement de la structure traditionnelle. La perte de son statut de capitale politique au profit de Rabat, et l'émigration de nombreuses familles aisées vers les villes côtières, notamment Casablanca, y ont grandement contribué. Par la suite, l'exode rural a entraîné la défiguration de la médina historique, avec la multiplication de constructions anarchiques, et la création de ceintures de pauvreté, telles que *Ben Debbab* et *Jnan Drader*. La médina connaît aujourd'hui un problème lié à la densité de ses habitants, des problèmes de pollution et environnementaux sévères, et contient de très nombreuses maisons menaçant de s'effondrer, par exemple dans le quartier Boujjida.

La ville a ainsi connu de profondes mutations culturelles, économiques, sociales et territoriales, qui ont généré des contrastes saisissants en son sein et des écarts entre ses différentes composantes.

Durant de longs siècles, la médina de Fès était un espace de coexistence entre différentes catégories sociales, intégrées au tissu bâti et qui l'ont préservé au fil du temps. Les changements socioculturels intervenus dans les dernières décennies ont cependant marqué un revirement crucial quant à la qualité de vie des habitants et à l'architecture urbaine. Différentes formes de dysfonctionnements et de décadence sont ainsi à déplorer, comme la détérioration du cadre bâti, la pollution de l'environnement, l'installation de catégories sociales démunies et le développement de l'insécurité, de sorte que la médina est devenue un espace qui chasse les habitants plutôt qu'il ne les attire.

Si la population de la ville de Fès a fortement augmenté, celle de la médina a marqué une nette régression : la médina connaît en effet un allègement spontané de sa densité. Parmi les causes du recul du nombre des habitants figurent les conditions d'accès difficiles à la médina et la précarité de l'habitat. Durant les trois dernières décennies, l'habitat illégal le long des murailles a été pour la population démunie l'option la plus attractive et le principal foyer d'habitation, à cause de la hausse des prix des terrains.

La médina de Fès est ainsi devenue un espace qui rebute ses propres habitants, un lieu où vit désormais une population plus vieille et moins fertile. D'après les études disponibles, la pression humaine figure au premier rang des causes d'effondrement des maisons de la médina. Prévues à l'origine pour abriter une seule et grande famille, elles donnent à présent

²⁰ Les visites de terrain de l'ancienne médina de Fès ont été effectuées en compagnie du docteur Badr Ezzaher et du professeur Mohammed Bennani, spécialiste d'études territoriales.

asile à une multitude de familles nucléaires, et se retrouvent, par la force des choses, divisées et surutilisées. Quant aux maisons qui ont été destinées à la location, elles ont été peuplées par des catégories sociales qui manquent de moyens pour assurer leur entretien, ignorent la fonction de chacun des espaces domestiques, et ne maîtrisent pas les techniques traditionnelles d'entretien de ces demeures, telles qu'elles étaient pratiquées par les familles citadines aisées.

Situation environnementale

La question environnementale se pose désormais avec acuité au sein de la médina de Fès. L'enchevêtrement des activités économiques polluantes avec les quartiers résidentiels et l'usage par certains métiers artisanaux de produits dangereux ont largement contribué à la pollution des rivières et à la dégradation des réseaux hydrauliques traditionnels. A tel point que les autorités concernées ont dû condamner de nombreuses sources. Les tentatives répétées de transférer les activités polluantes à l'extérieur des murailles, notamment vers le quartier industriel de Ain Nakbi, ont jusqu'à présent échoué. Parallèlement, les espaces verts à l'intérieur des murailles continuent de voir leur superficie rognée par les constructions. Par ailleurs, les maisons désaffectées au sein de la médina, qui menacent les maisons avoisinantes et la sécurité des habitants, sont au nombre de 311.

Sauvegarde annoncée et réalité constatée

La médina de Fès a été déclarée patrimoine mondial de l'humanité dès 1980. Plusieurs institutions ont été créées dans le but de superviser et d'intervenir dans ce domaine : l'Agence pour dé-densification et la réhabilitation de la Médina de Fès (ADER), créée en 1980 mais dont le travail n'a réellement commencé qu'en 1992, l'Agence urbaine pour la sauvegarde de Fès, la Caisse nationale pour l'action culturelle, le Centre international pour la promotion de l'artisanat, l'Établissement d'aménagement et d'urbanisme, auxquels s'ajoutent des initiatives privées marocaines et internationales.

Parallèlement, de nombreuses études ont été menées par différentes parties pour définir une stratégie d'intervention pour sauvegarder la médina et identifier des projets prioritaires. De nombreuses institutions publiques et privées et des organisations internationales ont pris part à leur financement : l'ADER, l'Unesco, la Banque mondiale, le programme des Nations-Unies pour le développement (PNUD), etc. Ces études ont tenté d'élaborer une stratégie claire et réaliste, à travers des projets cohérents et faciles à mettre en œuvre, et ont fait appel à l'expertise de spécialistes de disciplines différentes.

Parmi les réalisations les plus abouties, il a été établi un plan de réhabilitation et d'aménagement pour la médina de Fès, auquel ont pris part, aux côtés de l'ADER, la communauté urbaine de Fès et la Banque mondiale. La philosophie de ces plans consiste à réhabiliter la ville sur les plans urbanistique, économique, social et culturel. Cependant, en se concentrant sur des aspects essentiellement techniques, ils n'ont pas permis d'esquisser une vision globale et durable du développement de la ville, et aucun projet pilote n'a été jusqu'à présent mis en œuvre.

Aussi, le bilan de ces initiatives reste faible : le processus de dégradation et de décadence de la médina est loin d'être endigué.

9. Monuments historiques

Les monuments historiques sont des lieux de vie qui occupent une place centrale dans la culture nationale. Leur valorisation doit permettre de préserver la mémoire historique et symbolique, d'inculquer la valeur de l'histoire nationale aux nouvelles générations, et de dynamiser le tourisme national et international, etc. C'est également une activité qui peut permettre de créer des emplois utiles.

Malheureusement, la plupart des monuments historiques du Maroc souffrent d'une dégradation avancée et d'une grande négligence de la part des autorités compétentes. Les monuments les moins visibles, du fait de leur localisation sont pour leur part totalement abandonnés. Ainsi, il n'est pas rare que des sites historiques soient transformés en dépôts d'ordures ou en asiles pour les vagabonds, avec tous les problèmes de sécurité que cela pose. Il est également fréquent que les façades visibles des monuments fassent l'objet d'un semblant d'entretien, mais que leurs structures ou les constructions se trouvant à l'abri des regards soient délaissées.

Ce désintérêt est très souvent alimenté par une ignorance absolue de l'importance des sites en question dans l'histoire nationale. Ainsi, hormis quelques rares exceptions, les sites et monuments ne sont quasiment jamais signalé par des panneaux renseignant sur leur valeur historique et culturelle. De même, certains sites historiques, particulièrement significatifs, et qui pourraient servir de locomotives du développement territorial ne sont pas exploités. C'est par exemple le cas de la Kasbah de Mahdia, ou encore celui de la caserne militaire de Salé.

10. Internet et les lieux de vie imaginaires

Par leur dimension culturelle, les lieux de vie peuvent offrir au-delà du bénéfice d'un espace agréable bien réel, la possibilité de se libérer, ne serait-ce que temporairement, des réalités et contraintes du vécu et de s'évader vers des lieux imaginaires.

Les médias constituent aujourd'hui la source la plus importante d'acquisition de savoir et de diffusion culturelle, notamment à travers les nouvelles technologies et en particulier Internet.

A la faveur des mutations technologiques et sociales en cours, le public, jeune en particulier, a adopté massivement de nouveaux modes d'accès aux contenus médiatiques, qu'ils soient informatifs, de divertissement, culturels, etc. Ces pratiques sont parfois excessives et peuvent s'apparenter à une forme de dépendance, mais elles sont généralement rationnelles et mesurées, et incontestablement source de culture et de savoir.

Cependant, toutes les catégories sociales du pays n'ont pas un accès égal à ces technologies. En effet, à l'exception du téléphone portable dont on compte plus de 36 millions d'appareils au Maroc, les outils numériques ne sont que rarement accessibles aux jeunes des quartiers périphériques et du monde rural. Les cybercafés sont concentrés dans les villes, et se font rares dans les campagnes.

La large expansion des outils numériques à travers les cybercafés notamment, bien que limitée au milieu urbain, indique l'attrait des jeunes pour de nouveaux cadres culturels en rupture avec les moyens traditionnels de communication et de diffusion culturelle. Cette catégorie sociale est ainsi devenue une grande consommatrice de médias, ce qui transparaît

à travers toutes les enquêtes menées. Les contenus qui circulent sans restriction, notamment à travers les réseaux sociaux, se démarquent très souvent des institutions et cadres éducatifs traditionnels. Cela concerne aussi les valeurs et les contenus religieux, qui étaient naguère essentiellement dispensés dans des institutions comme la famille, la mosquée, l'établissement scolaire, etc.

Le réseau Internet connaît une expansion très rapide au Maroc. L'action des pouvoirs publics, et notamment l'organisation de la concurrence entre les différents acteurs dans le domaine des communications, ont largement contribué à la diffusion des moyens offerts par les nouvelles technologies et à développer l'autonomie des individus dans l'accès aux médias. C'est ce que confirme par exemple le rythme auquel les Marocains adhèrent au réseau Facebook : leur nombre atteint quatre millions, avec une augmentation mensuelle de 2,6%. Parmi eux, les jeunes de 18 à 34 ans représentent la majorité, avec un taux de 70% selon la répartition suivante : 62% d'hommes et 38% de femmes.

La révolution numérique offre également aux jeunes la possibilité de choisir quand et comment accéder aux vecteurs d'information traditionnels, comme les journaux, les stations radio et les chaînes de télévision. Elle ébranle ainsi les habitudes et les modes de consommation culturelle, et crée un monde dans lequel chacun vit à sa façon et où le virtuel joue un rôle qui s'enracine graduellement dans les comportements individuels, les rapports sociaux, voire sentimentaux. Ainsi, en plus d'avoir contribué à démocratiser la culture et à combler en quelque sorte la déficience de l'Etat dans la mise en place d'équipements culturels classiques, la révolution numérique a produit de nouveaux modes de rapports sociaux. Les utilisateurs peuvent désormais s'immerger dans des lieux de vie fictifs, participer à leur animation, s'y amuser, interagir avec autrui, mais également nouer éventuellement des liens intimes. Les réseaux sociaux peuvent ainsi devenir, avec leur pratique quotidienne, une sorte de besoin vital.

L'enquête sur les jeunes, menée par le Haut-Commissariat au Plan en juin 2012 montre que 68% des jeunes déclarent regarder la télévision et suivre les programmes radio de manière régulière. Moins du tiers utilisent Internet : 14% régulièrement et 16% de temps à autre. Pour ceux-là, les principales utilisations d'Internet sont les suivantes : écouter de la musique et regarder des films (70%), communiquer à travers les réseaux sociaux (62%), chercher des informations (59%) ou procéder à des recherches scolaires ou universitaires (51%).

Selon l'enquête réalisée par le Cesem, centre de recherches de l'école HEM, auprès d'un échantillon de 900 individus, 29% des sondés déclarent accéder à Internet à partir d'un ordinateur partagé (en famille ou au travail), et 4% à partir d'un ordinateur personnel. Par ailleurs, l'ouverture d'un compte Facebook est motivée par la recherche de loisirs, par l'utilité que le réseau social procure, par la volonté de se faire une opinion personnelle, et par souci de consolidation des rapports sociaux avec ses amis et sa famille. Cette enquête confirme les résultats auxquels ont abouti d'autres études, qui montrent que les utilisateurs considèrent généralement Internet comme un moyen récréatif attractif, créant une multitude de lieux de vie virtuels.

Cependant, si Internet a contribué à la création de nouveaux lieux de vie virtuels, il contribue aussi à la revitalisation de lieux de vie plus traditionnels : maisons de jeunes, jardins publics, espaces patrimoniaux, etc. En effet, les personnes pour lesquelles l'accès individuel se révèle trop coûteux ou qui ne disposent pas d'un lieu d'accès privé, peuvent y trouver ce

service. De cette manière, les lieux de vie équipés de Wifi contribuent à réduire les inégalités d'accès à la civilisation numérique. D'autre part, l'offre de Wifi n'est pas contradictoire avec l'expérience conviviale et relationnelle que l'on vient chercher dans un lieu de vie. Dans les faits, la connectivité généralisée, loin de favoriser le repli individuel et l'isolement, contribue à redonner vie à des espaces qui avaient perdu leur fréquentation. Des jardins ont ainsi été repeuplés grâce à l'accès Wifi. De même, nombre de cafés ou de restaurants ont bien compris que l'accès aisé à internet augmentait la convivialité de leur établissement. Par ailleurs, la multitude des sources d'information et de services qu'offre Internet sont autant d'occasions de partage et d'échange. La Commission des affaires culturelles du CES étant également celle des nouvelles technologies, elle est particulièrement sensible à cette perspective de revitalisation d'une partie des lieux de vie par l'accès gratuit et aisé à un Internet à haut débit. Certes, les conditions de faisabilité technique et économique ne seront pas toujours réunies ; mais le principe pourrait être posé que tous les lieux dont on attend qu'ils participent à la construction de l'identité marocaine, et qu'ils favorisent la cohésion sociale, l'accès à la culture, et le sens du vivre ensemble, soient aussi des lieux où chacun peut rester en lien avec le monde à travers Internet, s'il le souhaite.

11. Lieux de vie modèles

Il est des lieux de vie modèles, qui prouvent que lorsque la volonté politique s'allie à la bonne gestion et que les moyens matériels et techniques sont assurés, il est parfaitement possible de hausser nos lieux de vie à un niveau qui sied à l'histoire du pays et à sa civilisation. Le principe de privilégier la vie des idées sur les questions budgétaires est, pour une société, le signe de l'enracinement de la civilisation et de l'art de vivre.

En effet, les réalisations modèles que l'on rencontre dans certaines localités doivent être une source d'inspiration pour les autres régions, dans le cadre d'une saine émulation. S'il est vrai que de nombreuses contraintes, culturelles et politiques, ont lourdement pénalisé certaines régions du pays, le questionnement, la confrontation, l'inspiration, l'exaltation des volontés, la définition claire des objectifs permettront assurément d'améliorer l'état des choses.

Mdiq et Martil (wilaya de Tétouan)

La ville de Mdiq constitue un véritable chantier à ciel ouvert, ce qui en fait sans aucun doute un exemple à suivre dans ce domaine. La ville de Martil lui emboîte le pas, promettant ainsi la création d'un pôle urbain modèle au sein de la Wilaya. Cette expérience devrait être étudiée et mise à profit, dans la perspective d'être généralisée à d'autres régions du Royaume.

Oualidiya (province de Sidi Bennour)

A l'instar de Mdiq et Martil, la localité d'Oualidiya peut aussi être qualifiée de chantier à ciel ouvert. En moins de deux ans, une station de traitement des eaux usées y a été construite, et désormais les eaux assainies sont dirigées vers l'irrigation des arbres et plantes de la ceinture verte située à proximité. Le visiteur peut également constater des opérations de restauration des voies et d'aménagement d'espaces verts et de parcs de loisirs. La volonté politique et la bonne gestion peuvent ainsi avoir un impact significatif, dans des délais courts, à condition qu'ils s'intègrent dans une vision cohérente et globale de développement durable.

Parc aviaire d'Agadir : un bon exemple d'investissement culturel

Les parcs naturels, du fait de leur fonction éducative et de leur rôle dans la diffusion du savoir et de l'amour de la nature, participent activement à la mission de civilisation, d'humanité et de développement que doit poursuivre la politique culturelle. Notre pays souffre d'une carence notable en matière d'éducation environnementale, et les sciences naturelles tiennent une place bien modeste au sein des programmes éducatifs. Dans ces conditions, il importe d'accorder une attention particulière aux parcs scientifiques et aux musées naturels, pour sensibiliser les nouvelles générations à la compréhension de la nature comme partie intégrante du développement et de la civilisation.

Le parc aviaire d'Agadir, inauguré en 1985, s'étend de l'avenue Hassan II à l'avenue du 20 août, sous forme d'une bande allongée de près de 2,8 hectares, correspondant au lit naturel de l'Oued Tanaout, dont le cours a été dévié par un canal. A la suite des élections municipales de 2009, l'accès au parc a été rendu gratuit, dans le cadre d'un accord conclu en octobre 2007 entre le Conseil préfectoral d'Agadir-Ida-Ou-Tanan et la Commune urbaine d'Agadir, sur proposition de la Wilaya. Selon cet accord, les frais de fonctionnement du parc sont pris en charge par le Conseil préfectoral avec une subvention de deux millions de dirhams de la Commune urbaine d'Agadir, pour compenser l'impact de la gratuité²¹.

Ce parc constitue assurément un exemple à imiter.

12. Les mosquées en tant que lieux de vie

Les mosquées ont toujours constitué dans la vie des Marocains un marqueur de l'espace, à dimensions religieuse, culturelle et civilisationnelle. Intégrées dans le tissu architectural, en milieu urbain comme en milieu rural, elles forment généralement le cœur des villes et des campagnes, un lieu de rencontre et de concertation, un espace d'acquisition de savoir et de lumières. Certaines mosquées se distinguent par un ancrage historique et patrimonial particulier, et constituent une composante essentielle du capital architectural, culturel et artistique du Maroc. Par ailleurs, les 50 000 mosquées que comptent le Maroc constituent des lieux de vie fondamentaux pour la sécurité spirituelle et la cohésion de la société marocaine, et particulièrement les jeunes.

13. Lieux de vie et projet de développement territorial

Le territoire est un espace géographique approprié et vécu, dont la personnalité se structure principalement autour de trois dimensions : matérielle, socioculturelle et économique. La dimension matérielle concerne toutes les composantes du milieu naturel (reliefs, géologie, climat, ressources hydrauliques, flore, faune, sites, etc.), vues sous l'angle de la spécificité qui confère au territoire une personnalité unique et qui fonde son attractivité. La dimension sociale et culturelle définit le territoire comme espace d'existence et de vie pour un groupe humain formé par des membres dont l'identité se définit par le patrimoine historique constitué de valeurs communes, de normes qui commandent à la vie sociale, définissent les rapports avec l'autre et permettent de maîtriser les conflits et de contrôler les tensions, ainsi

²¹ <http://souss-net.maktoobblog.com>

que d'un patrimoine culturel local, qui distingue le territoire et lui confère sa spécificité. Enfin, la dimension économique, englobe des connaissances et des savoir-faire ayant trait à l'activité économique, à travers lesquels se définit le système de production et ses modes locaux, ainsi que la spécificité originelle découlant de la nature des ressources locales exploitées.

Dans ce cadre, le concept de projet de *développement territorial* s'est imposé ces dernières années comme l'instrument adapté pour une gestion prospective du territoire. Il résulte de l'évolution d'un urbanisme fondé sur une conception descendante, vers une pratique reposant sur la concertation et la participation entre les secteurs public et privé, avec le concours des instances élues et des composantes de la société civile. Il s'agit d'un instrument de travail qui se caractérise par sa souplesse et son approche globale, par opposition à une vision sectorielle. Le projet de développement territorial doit présenter une stratégie évolutive et évaluable, pour assurer une meilleure qualité de vie aux populations, en corrigeant la situation actuelle du territoire et en procédant à sa *réhabilitation*, et en construisant un avenir fondé sur les principes du *développement durable*. La notion de réhabilitation vise notamment les opérations visant à corriger des dysfonctionnements, à combler des lacunes ou à moderniser des secteurs déterminés, dans le but d'assurer un cadre de vie décent aux populations. Quant au concept de développement durable, il vise fondamentalement la rationalisation de l'économie, une bonne gestion des ressources naturelles, et l'instauration de la justice sociale. Ces concepts trouvent leur champ d'application naturel dans le développement territorial.

Ainsi, le projet de développement territorial doit :

- reposer sur la valorisation des ressources propres au territoire, notamment celles qui lui confèrent des avantages comparatifs par rapport aux territoires concurrents ;
- être partagé par les acteurs, chose qui se concrétise par la participation de ces derniers au processus de conception et de mise en œuvre ;
- reposer sur une approche transversale du développement, ce qui nécessite la coordination des objectifs, attentes et interventions des acteurs, notamment dans le but de rationaliser les ressources et d'augmenter l'effet des projets et opérations ;
- constituer un projet global, reposant sur la mobilisation des différentes composantes du champ de développement ;
- avoir une portée stratégique, qui s'inscrit dans la durée, car structuré autour d'objectifs de long-terme, de programmes de moyen-terme, et d'opérations de court-terme.

Le territoire constitue une structure composée d'éléments matériels et d'éléments immatériels, de même qu'il constitue une structure de rapports économiques et sociaux, et de données culturelles qui participent à la constitution de ce que d'aucuns dénomment capital social, qui se manifeste et se concrétise dans la conception et la réalisation des lieux de vie.

IV. Pour des lieux de vie inclusifs

Les espaces publics dans les villes marocaines n'offrent pas, en règle générale, un cadre propice pour l'épanouissement des individus au sein de la collectivité, leur accès à la culture et à l'art, ni leur participation à la vie de la Cité. En effet, les conceptions dominantes en matière de gestion urbaine et les modes de fonctionnement en vigueur découragent les volontés qui aspirent à créer et développer des lieux de vie accueillants et inclusifs.

Dans le cadre de la consolidation démocratique, les pouvoirs publics et les acteurs sociaux et politiques sont appelés à répondre aux enjeux de l'expansion urbaine, en plaçant le citoyen au cœur de la ville et des agglomérations rurales. Parallèlement, il importe de faire en sorte que les gens se réapproprient l'espace urbain. Les lieux de vie, notamment ceux à vocation culturelle, doivent assurer au citoyen des possibilités de vivre pleinement sa citoyenneté, et lui offrir des opportunités de créer des relations humaines, qui renforcent le lien d'appartenance à la collectivité. Cela suppose de rompre avec une forme de passivité, pour lui substituer une attitude de participation active, qui permette de dépasser les situations d'isolement et d'exclusion.

Les lieux de vie des villes et villages marocains, notamment ceux censés accueillir des actions culturelles, pâtissent d'une gestion particulièrement défailante. En outre, le défaut de fonctions culturelles et de loisirs dans les espaces publics aménagés par certaines collectivités locales est effrayant. La priorité absolue accordée à la sécurité et à l'habitat, et dans le meilleur des cas à l'emploi, occulte toute réflexion sur l'organisation de lieux de vie accueillants et qui offrent aux gens des opportunités de rencontre et d'interaction et des activités d'ordre culturel.

Cet état de fait est générateur d'exclusion. Le désintérêt du débat public pour l'environnement réel des citoyens conduit à un sentiment d'inutilité de la chose publique, à l'abstention de toute action politique et à l'anéantissement de la notion même de citoyenneté. De même, l'absence d'espaces de vie communs exclut toute possibilité de mixité sociale et de diversité culturelle. Elle conduit à l'émergence de codes sociaux propres à certaines catégories, qui ont pour effet d'exclure les autres des espaces publics. C'est ainsi par exemple que la rue est devenue une zone d'insécurité et de harcèlement pour les femmes.

Par ailleurs, dans les lieux de vie existants, le citoyen est confronté à un décalage saisissant entre les droits sociaux et culturels que lui confère en théorie sa citoyenneté, et la réalité caractérisée par un vide culturel et l'absence d'espaces dont la vocation est d'atténuer la brutalité des rapports sociaux.

Aux côtés de ces dimensions politique et culturelle, l'exclusion a aussi des fondements institutionnels. A défaut d'espaces permettant la prise de parole et d'initiative, ou la participation aux débats publics, et en l'absence de mécanismes de médiation culturelle, la rue devient pour certaines catégories sociales le lieu privilégié pour exprimer leurs aspirations ou leurs revendications, avec le risque de dérapages et de comportements inciviques que cela suppose.

La problématique des lieux de vie à vocation culturelle occupe malheureusement une place insuffisante, sinon marginale, dans l'agenda des pouvoirs publics. Dans ce cadre, les membres du Conseil Economique, Social et Environnemental veulent souligner l'importance qu'ils accordent aux espaces publics, notamment ceux ayant des fonctions culturelles, et appellent à faire en sorte que leur aménagement consacre la centralité du citoyen et de ses droits, conformément aux orientations de la Constitution et de la Nouvelle Charte Sociale adoptée par le Conseil.

Pour garantir l'effectivité de ces principes, le CESE estime qu'il est nécessaire de doter le projet de société marocain, de fondements culturels et en matière de loisirs, définis de manière consensuelle, afin de garantir les conditions et les moyens du bien-être individuel et collectif.

Les leviers du changement que propose le Conseil, pour mettre à niveau et développer les lieux de vie, s'articulent autour de six axes complémentaires.

1. Axe institutionnel : une offre structurante de lieux de vie

Pour offrir aux populations des lieux de vie sains et constitutifs de cohésion sociale, le Conseil émet les recommandations d'ordre institutionnel suivantes :

- Consolider les fonctions spirituelle, rituelle et culturelle des mosquées, en tant que lieux de vie communs et authentiques permettant le ressourcement, l'encadrement sain et diversifié de toutes les couches de la société, selon des programmes validés par l'ensemble des instances concernées ;
- Réhabiliter le rôle des maisons de jeunes en leur garantissant les conditions nécessaires pour assumer leurs missions, en identifiant l'organe responsable de leur pilotage stratégique, de la formation de leurs ressources humaines et de la mobilisation des moyens nécessaires à leur fonctionnement ;
- Créer des espaces culturels, des théâtres et des bibliothèques de proximité dans les villes moyennes, les petites villes, les villages et les quartiers populaires, et les doter de ressources humaines compétentes capables de rapprocher la chose culturelle et artistique du plus grand nombre de citoyens ;
- Instaurer un cadre de coordination entre les secteurs, les ministères et les agences responsables de l'aménagement, du développement et de la sauvegarde des lieux de vie ;
- Prendre en considération les notions d'aménagement raisonnable et de design universel, dans la conception et la réhabilitation des lieux de vie pour intégrer les personnes en situation de handicap ;
- Encourager et soutenir les ciné-clubs et les groupes de théâtre ;
- Restructurer le ministère de la culture en termes d'organisation, de missions et de budget, afin de sauvegarder et de développer les lieux de vie existants, et d'en réaliser de nouveaux, en veillant à valoriser le patrimoine régional à travers le Royaume.

2. Axe formation : des compétences pour les lieux de vie

Dans une perspective de durabilité, il est essentiel, que les lieux de vie soient gérés par des ressources humaines compétentes. Aussi, le CESE émet les recommandations suivantes :

- Former des conservateurs, des restaurateurs, des gestionnaires du patrimoine et des historiens chargés d'assurer la conservation des espaces patrimoniaux en tant que lieux de vie, au service d'une instance clairement identifiée comme responsable du financement nécessaire à la gestion, à la maintenance et à la restauration des espaces concernés ;
- Valoriser le sens de l'organisation spatiale, selon une esthétique authentiquement marocaine enrichie d'influences universelles, et intégrer ces formations dans les écoles supérieures d'architecture ;
- Procéder à l'évaluation des ressources humaines intervenant dans le domaine du jardinage et de la gestion des jardins publics, et organiser des formations le cas échéant, et instituer des prix d'encouragement pour susciter une certaine émulation.
- Intégrer dans les formations destinées aux jardiniers des modules sur l'aménagement des espaces et l'ornement végétal ;
- Assurer la formation continue des responsables de la gestion urbaine pour leur permettre d'identifier les différentes formes de déficiences des espaces publics et de mobiliser les ressources requises pour les traiter de manière durable ;
- Elaborer des formations, licences spécialisées ou formations professionnelles, pour former des ressources humaines aptes à assurer l'animation culturelle durable des lieux de vie et leur bonne gouvernance ;
- Contribuer à la dynamisation des secteurs du cinéma et du théâtre à travers la formation de scénaristes et de comédiens ;
- Veiller à sensibiliser les élites locales, à l'intérêt que revêt l'action culturelle dans les différents lieux de vie, notamment les représentants de l'autorité, les corps élus et les membres de la société civile, afin de susciter une adhésion collective à la dynamisation de la vie culturelle et encourager l'innovation et la créativité, dans un cadre transparent.

3. Axe juridique : des cahiers des charges pour les lieux de vie

Au niveau juridique, le CESE recommande la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire permettant l'instauration de cahiers de charges précis pour la gestion des lieux de vie.

- Elaborer une conception des territoires urbains et agglomérations rurales, qui soit compatible avec les exigences de la transition démocratique, définir avec précision les territoires, et adapter le cadre juridique et réglementaire en conséquence ;
- Etablir une charte entre les collectivités locales, l'Etat, les instances culturelles et les organisations de la société civile, pour instituer des cahiers de charges pour la création, l'organisation et l'animation de lieux de vie culturels ;
- Accompagner juridiquement et opérationnellement la mise à niveau des lieux de vie ;

- Réformer le fonctionnement centralisé et bureaucratique en matière de planification urbaine, dans une perspective de concrétisation des orientations de la régionalisation avancée telles que définies par la Constitution de 2011 ;
- Identifier les causes de déstructuration et de désagrégation urbaines et architecturales, et promouvoir une architecture nationale intégrative.

4. Axe organisationnel et managérial : des systèmes de gestion cohérents

Concernant le mode de gestion des lieux de vie, le CESE préconise la mise en œuvre de systèmes cohérents et souples, suivant les recommandations suivantes :

- Rompre avec l'approche verticale génératrice de dépendance et de tutelle déresponsabilisante, pour lui substituer une gestion reposant sur une approche participative des habitants les co-responsabilisant sur l'entretien des lieux et leur développement, sur le choix de la programmation, afin d'y susciter l'innovation et la vie ;
- Définir les responsabilités dans l'aménagement et la gestion des lieux de vie culturels, et engager les expertises adéquates, capables de donner l'exemple en matière de déploiement d'efforts, d'innovation et d'engagement, afin que les enfants, les jeunes et l'ensemble des citoyens puissent interagir avec les contenus et les activités qui leur sont proposés, et qu'ils puissent s'habituer à prendre part à l'action culturelle ;
- Adopter une approche systémique de la gestion des différents services associés aux lieux de vie, afin d'éviter que les efforts sur un aspect soit annihilés par la négligence d'un autre ;
- Assurer la continuité des prestations qu'offrent les lieux de vie culturels, par la mobilisation du milieu éducatif et social environnant, à travers des liens institutionnels durables, des programmes communs et des mécanismes de coopération avec les différents acteurs concernés, et entreprendre un travail collectif pour l'enracinement de la culture dans la vie quotidienne ;
- Améliorer la communication autour de la production cinématographique et théâtrale et réserver des billets pour les élèves et les étudiants ;
- Prévoir des lignes budgétaires permanentes pour la gestion, la sauvegarde et la réhabilitation des lieux de vie.

5. Axe territorial : des projets coordonnés et complémentaires

Au niveau territorial, le CESE recommande la construction, l'édification et la réalisation de projets qui s'inscrivent dans un système cohérent d'initiatives complémentaires.

- Créer des projets résidentiels humanisés et non isolés, l'isolement étant générateur d'exclusion et de violence ;
- Veiller à embellir et enjoliver les espaces publics, aménager des espaces verts, construire des équipements adéquats, assurer des services publics satisfaisants, créer des centres de culture et de loisirs proposant des contenus artistiques et culturels adaptés ;

- Veiller à la création de lieux de vie à vocation culturelle, et assurer les conditions de leur réelle utilité, à travers des mécanismes qui sensibilisent les citoyens à leur préservation, et qui permettent d'en faire des espaces pour l'expression et la stimulation de la mémoire et de la créativité, et pour l'éducation à la citoyenneté ;
- Fonder une agence autonome pour la sauvegarde et la réhabilitation des médinas ;
- Adopter des politiques durables pour la gestion des lieux de vie, au lieu de manifestations saisonnières qui, aussitôt achevées, laissent les lieux en proie à la dégradation et au gaspillage ;
- Mobiliser l'ensemble des acteurs publics, et faire participer le secteur privé à l'aménagement, la construction ou la restauration de lieux de vie nouveaux ou patrimoniaux, dans un esprit de consolidation des principes de participation, de citoyenneté et d'engagement ;
- Dresser une cartographie des lieux de vie au niveau national, afin de permettre aux pouvoirs publics de localiser les sites ayant des fonctions culturelles, et de planifier la réalisation de projets dans les régions présentant un déficit en la matière ;
- Œuvrer à mettre un terme au processus de fermeture des salles de cinéma et préserver celles qui restent ; construire des complexes culturels abritant des salles de projection, y compris dans les petites agglomérations, les quartiers populaires et les projets résidentiels récents.

6. Axe programmatique : des contenus culturels créateurs de solidarité

Le CESE recommande de revoir les programmes et les contenus mis en œuvre dans les différents espaces à portée culturelle.

- Tenir compte de la diversité culturelle dans les programmes des différents lieux de vie, éviter la dispersion et l'incohérence de l'offre, et veiller à promouvoir le lien social et le vivre ensemble ;
- Susciter et propager l'intérêt pour la culture et l'art à travers la famille, l'école et les médias, et les rendre accessibles dans des lieux de vie aménagés pour les accueillir ;
- Préserver les sites historiques et les trésors du patrimoine immatériel, en le faisant revivre, en le développant et en le modernisant ;
- Mettre en application les propositions contenues dans l'*Avis du Conseil Supérieur de l'Enseignement sur le rôle de l'école dans le développement du comportement civique*, émis en 2007 ;
- Promouvoir la culture cinématographique et théâtrale par la publication de revues spécialisées et la programmation d'émissions de radios et de télévision qui y soient consacrées ;
- Accroître la place des sciences naturelle et de l'environnement dans les programmes scolaires ;
- Doter les lieux de vie d'installations Wi-Fi pour augmenter leur fréquentation en facilitant l'accès à l'internet au plus grand nombre, et en faire ainsi des espaces de rencontre et de vivre ensemble.

Liste des membres de la commission permanente chargée des Affaires Culturelles et des Nouvelles Technologies

Liste des membres de la commission permanente chargée des Affaires Culturelles et des Nouvelles Technologies

Catégorie des Experts

- Abbadi Ahmed
- Alaoui Amine Mounir
- Ayouch Nabil
- Benhamza Mustapha
- Benjelloun Tahar
- Hatchuel Armand
- Rahhou Ahmed
- Sasson Albert
- Wakrim Mohamed

Catégorie des Syndicats

- Benwakrim Latifa
- Chanaoui Mostafa
- Hansali Lahcen
- Iloui Abdelaziz
- Rouchati Mina

Catégorie des Organisations et Associations Professionnelles

- Deguig Abdellah
- Kettani Mouncef
- Mouttaqi Abdellah
- Sefrioui Saâd

Catégorie des Organisation et Associations œuvrant dans les domaines de l'économie sociale et de l'activité associative

- Alaoui Nouzha
- Berbich Laila

Catégorie Membres de Droits

- Benmokhtar Rachid Benabdellah
- El Alaoui El Abdellaoui Mohamed

Références bibliographiques

- Abdelghani Abouhani (sous la direction), *Enjeux et acteurs de la gestion urbaine : redistribution des pouvoirs dans les villes marocaines*, Codesria, Dakar, 2000.
- Abdelghani Abouhani, *Pouvoirs, villes et notabilités locales : quand les notables font les villes*, Urbama, Rabat, 1999.
- Mohammed Bahdoud, *Les défis de la ville au Maroc (تحديات المدينة في المغرب)*, Dar Al Amane, Rabat, 2012.
- Ministère délégué chargé de l'habitat et de l'urbanisme, *Guide d'élaboration des plans verts urbains au Maroc*, Rabat, 2008.
- Conseil Economique et Social, *L'inclusion des jeunes par la culture*, Rabat, 2012.
- Martine Derain, *Echo L'Hermitage*, Le Fennec, Casablanca, 2006.
- Abderrahim El-Aatri, *La maison de jeunes marocaine : problématique de l'encadrement et le souci des obstacles*. (دار الشباب المغربية: إشكالية التأطير وهاجس الفرملة), Alhewar al- Mutamaddin, N° 1193, 2005.
- Mohammed El Faiz, *Les jardins historiques de Marrakech*, Edifir, Florence, 1996.
- Abderrazzak El-Hanouchi et Hassan Tarek, *Rapport d'évaluation des politiques publiques ayant trait aux jeunes* (تقرير حول تقييم السياسات العمومية ذات الصلة بالشباب), Association Al wassit pour la démocratie et les droits de l'Homme, Rabat, octobre 2010.
- Hassan Jellab, *Dictionnaire des jardins de Marrakech* (معجم عراصي مدينة مراكش), Marrakech, 2002.
- Ministère de la Jeunesse et des Sports, *Au service des jeunes*, (في خدمة الشباب), Publications du ministère de la Jeunesse et des Sports, 2011.
- Mohammed Mouaffaq, « *La maison de jeunes marocaine, lecture d'un animateur* », in *La maison de jeunes et les questions de la société civile au Maroc*, éditions Choala, 2006.
- Ali Sedjari (sous la direction), *Aménagement du territoire et développement durable : quelles intermédiations ?*, L'Harmattan/Gret, Rabat, 1999.
- Ali Sedjari (sous la direction), *Le devenir de la ville*, L'Harmattan/Gret, Rabat, 2000.
- <http://souss-net.maktoobblog.com>
- وثائق المركز السينمائي المغربي؛ الرباط: 2012

Personnalités auditionnées

Personnalités auditionnées

- Abdelghani Abouhani
Chercheur
- Nabil Benabdellah
Ministre de l'Habitat, de l'urbanisme et de la politique de la ville
- Jaouad Essounani
Dramaturge
- Driss Khrouz
Directeur de la Bibliothèque nationale du Royaume
- Driss Ksikes
Dramaturge, journaliste
- Ahmed Massaia
Ancien directeur de l'ISADAC, chercheur
- Mostafa Mellouk
Acteur associatif
- Abderrahmane Rachik
Chercheur
- Abdelaziz Touri
Ancien secrétaire général du ministère de la culture, spécialiste du Patrimoine